

Mercredi 1^{er} octobre 2008 – 35^{ème} année – N° 8937

Le n° (HT) 25 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 650 € – 6 mois : 2 560 € – 3 mois : 1 410 €

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

M. Alain LAMBERT, sénateur (UMP) de l'Orne, retire sa candidature de la présidence du Sénat et appelle à voter "dès le premier tour" pour M. Gérard LARCHER 5

Face à la crise, le gouvernement présentera d'ici la fin de semaine de "nouvelles dispositions" concernant les banques et les assurances 7

M. François FILLON, se dit "à titre personnel" pour un "rapprochement" entre département et région 9

La dette publique française s'alourdit à 1269 milliards d'euros en juin 10

Le gouvernement estime que la hausse du chômage va se poursuivre pendant au moins un an 11

Principaux rendez-vous de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pour le mois d'octobre..... 13

La France signe, avec l'Inde, son huitième accord de coopération nucléaire civile depuis l'arrivée de M. SARKOZY à l'Elysée..... 14

Les présidents d'université et les directeurs d'IUFM signent une charte relative aux principes directeurs de la réforme de la formation des enseignants, alors que le monde de l'Education tient samedi des "Etats généraux" sur ce thème 15

La direction nationale de la gendarmerie envisagerait de supprimer 175 brigades territoriales..... 16

L'ordre du jour du Conseil des ministres 18

LES HOMMES ET LES POUVOIRS

Le nom de M. Alain MIOSSEC, professeur des Universités, recteur de l'Académie de la Guadeloupe, évoqué pour le poste de recteur de l'Académie de Rennes 19

M. Yvon COLLIN, sénateur du Tarn-et-Garonne, présidera le groupe RDSE au Palais du Luxembourg 19

M. Laurent CASTAING, directeur général adjoint du port autonome de Nantes Saint-Nazaire, pourrait être nommé directeur général du port autonome du Havre.....	21
MM. Pierre RICHARD et Axel MILLER quittent leurs fonctions respectives de président du conseil d'administration et administrateur délégué, président du comité de direction de Dexia	21
M. Thierry BERLIZOT, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, jusqu'alors directeur adjoint du cabinet de Mme Christine BOUTIN, ministre du Logement et de la Ville, se voit confier la direction générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense	23
Création d'un "conseil politique" autour de Mme Martine AUBRY dans la perspective du Congrès de Reims.....	24
M. Edouard COUTY, conseiller maître à la Cour des comptes, présidera l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales-ONIAM	24
Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES, qui était adjointe au secrétaire général de la Caisse des dépôts, est nommée directrice de l'efficacité opérationnelle et de l'innovation auprès du directeur général délégué du groupe Société Générale	25
Le nom de M. Olivier TCHERNIAK, secrétaire général de la fondation d'entreprise Orange, plus particulièrement évoqué pour la présidence d'Admical	26
Mme Marie-Louise FORT, députée (UMP) de l'Yonne, a été chargée par le groupe UMP de l'Assemblée nationale d'une mission sur la lutte contre l'inceste.....	26
Rédaction Politique de la Société Générale de Presse : M. Jean-Michel PIGNOUX, jusque-là rédacteur en chef adjoint en est nommé rédacteur en chef.....	27
L'ancien ministre Philippe VASSEUR, président du Crédit Mutuel Nord Europe, ancien directeur de la rédaction économique du "Figaro", présidera l'Ecole supérieure de journalisme de Lille.....	27
M. Jean-Pierre PHILIPPE, conseiller économique, ancien collaborateur de M. Jack LANG, est chargé par Mme Valérie PECRESSE d'une mission sur la place de l'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie	28
La répartition des emplois offerts aux élèves de la promotion "Willy Brandt" de l'ENA qui achèveront leur scolarité en 2009 a été précisée	29
Annulation de l'élection municipale de Colmar	29
La condamnation des prévenus dans l'affaire des "écoutes illégales de l'Elysée" devient définitive	30
EN QUELQUES LIGNES	31
<u>SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES</u>	32
<u>POUR VOS DOSSIERS</u>	
Congrès du PS : les motions déposées par Mmes Martine AUBRY, Ségolène ROYAL et M. Bertrand DELANOË défendent des propositions très proches	34
<u>LIRE - VOIR - ENTENDRE</u>	38
<u>LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE</u>	41
<u>LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE</u>	43

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

◆ Plusieurs milliers de salariés du secteur sanitaire et social (7 à 8000 selon la CGT, 3800 selon la police) ont manifesté hier à Paris à l'appel de six syndicats (CGT, la CFDT, la CGC, FO, Unsa et CFTC) pour la revalorisation "immédiate" de leurs salaires et la défense de leurs conventions collectives. Des défilés de moindre ampleur ont eu lieu à Lyon, à Toulouse et à Auch.

◆ Le commissaire du gouvernement du tribunal administratif de Pau a demandé hier le rejet d'un recours introduit par un colistier de M. François BAYROU après la défaite du président du MoDem aux élections municipales de mars dans cette ville, a-t-on appris auprès de ce colistier, l'avocat Jean-Paul BRIN. Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 2 octobre. Le recours avait été introduit en raison de diverses "manœuvres" de nature à entacher le résultat des municipales, notamment des publications favorables au maire sortant Yves URIETA (ancien PS soutenu par l'UMP) dans un hebdomadaire gratuit (cf. "BQ" du 25 mars). Rappelons que la liste de M. BAYROU avait été battue avec 342 voix d'avance au second tour par celle Mme Martine LIGNIERES-CASSOU (PS).

◆ Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale a annoncé hier avoir déposé "un recours devant le Conseil d'Etat pour excès de pouvoir" contre la décision du ministre de l'Economie Mme Christine LAGARDE de recourir à l'arbitrage dans l'affaire Tapie/Crédit lyonnais et de ne pas contester la sentence rendue (cf. "BQ" du 15 juillet). Les socialistes estiment que la procédure de recours à l'arbitrage "était légalement inappropriée et que le refus de la ministre de faire appel a gravement lésé les droits et les intérêts de l'Etat dont elle a la responsabilité". "Elle a ainsi fait porter sur le contribuable une charge indue", estime le groupe. "En pleine crise financière, les 285 millions versés sans contestation à M. TAPIE témoignent d'une largesse pour le moins étonnante de la part des autorités publiques", ajoute-t-il.

◆ La consommation de carburants en France a subi une chute de 9,7 % au mois d'août par rapport à août 2007, liée à la flambée des cours du pétrole, selon les chiffres définitifs de l'Union française des industries pétrolières (Ufip). Le 16 septembre, l'Ufip avait annoncé un chiffre provisoire de recul de la consommation en août de 12,3 %, évoquant une "chute brutale" et "jamais vue" (cf. "BQ" du 17 septembre). Selon les chiffres définitifs, la consommation de l'essence en août a plongé de 14,1 % et celle du gazole de 8 %. Sur trois mois (juin, juillet, août), la consommation de carburants a baissé de 6,5 % (-4,8 % pour le gazole et -11,1 % pour l'essence).

◆ Le nombre de mises en chantier de logements en France a reculé de 13,1 % sur la période juin-août par rapport à la même période de 2007, pour atteindre 106.689, a annoncé hier le ministère du Logement. Le nombre de permis de construire a baissé dans le même temps de 19,6 %, à 118.988 unités. Au cours des douze derniers mois (septembre 2007 à août 2008), le nombre de mises en chantier est en repli de 9,5 %, passant sous la barre symbolique des 400.000 logements, et le nombre de permis de construire en chute de 16,0 %, à 480.793 unités. "Les difficultés proviennent largement des conséquences de la crise financière alors même que les professionnels de l'immobilier sont en mesure de répondre aux besoins de construction et que les besoins en logements restent forts", a déclaré une porte-parole du ministère du Logement. Le Président de la République Nicolas SARKOZY avait annoncé jeudi dernier à Toulon que le projet de loi sur le logement que la ministre du Logement Christine BOUTIN doit présenter au Sénat le 14 octobre serait adopté en urgence.

◆ Réseau ferré de France (RFF) a lancé l'appel à candidature pour la réalisation et l'exploitation du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier sous forme de partenariat public-privé (PPP), a annoncé hier RFF dans un communiqué. Le coût total de cette ligne de 70km est estimé à 1,4 milliard d'euros. L'Etat y participera à hauteur de 685 millions d'euros et les collectivités locales à hauteur de 420 millions d'euros (dont 300 apportés par la région Languedoc-Rousillon). RFF et l'Europe participeront respectivement à hauteur de 130 et 65 millions d'euros.

DANS LE MONDE

◆ Le Haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune Javier SOLANA, en visite hier en Géorgie, s'est dit "optimiste" sur le respect du plan de paix qui doit aboutir au retrait des forces russes de ce pays, hors territoires séparatistes, d'ici le 10 octobre. "Je veux clarifier la situation (...) Nous commençons demain, mais tout le déploiement n'aura pas lieu demain. Il se fera étape par étape", a précisé M. SOLANA. "L'objectif est de permettre aux forces russes de se retirer", a-t-il ajouté, en réaction aux propos des autorités russes assurant qu'il avait été convenu que les observateurs effectueraient leur mission de surveillance "jusqu'à la frontière sud de la zone de sécurité". Le premier barrage russe sur cette "frontière sud" est situé à une vingtaine de km de la limite administrative de l'Ossétie du Sud. Des contacts réguliers sont prévus entre l'armée russe et la mission de l'UE à partir d'aujourd'hui. Par ailleurs, la conférence des donateurs sur la Géorgie, organisée par la Commission européenne, en association avec la présidence française de l'UE et la Banque mondiale, aura lieu le 22 octobre à Bruxelles, a annoncé le directeur général des Relations extérieures de la Commission Eneko LANDABURU (cf. "BQ" du 9 septembre).

◆ Le chef des conservateurs bavarois Erwin HUBER a démissionné hier, tirant les conséquences d'une débâcle électorale tandis que les députés de son parti annonçaient leur intention de le remplacer par le ministre de l'Agriculture Horst SEEHOFER. La direction de l'Union chrétienne-sociale (CSU) a également exprimé le souhait que M. SEEHOFER devienne le chef de file du parti pour les élections législatives à l'automne 2009.

◆ La police italienne a porté un sérieux coup hier au clan des Casalesi, le plus puissant de la mafia napolitaine, avec une trentaine d'arrestations dont celles de trois suspects de la tuerie de Castel Volturno, la plus sanglante de ces dernières années (cf. "BQ" du 24 septembre).

 Une publication éditée par la Société Générale de Presse
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUÉLIN**
Président-directeur général de la Société Générale de Presse
Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR**

Rédaction communication (redacom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef (publicité) et **Fabienne SCHMITT**, rédactrice en chef (médias)

Rédaction économique (redaceco@SGPresse.fr) : **Denis BACHELOT**, rédacteur en chef

Rédaction politique (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef adjoint

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

M. Alain LAMBERT, sénateur (UMP) de l'Orne, retire sa candidature de la présidence du Sénat et appelle à voter "dès le premier tour" pour M. Gérard LARCHER

Le président du Sénat sera élu aujourd'hui.

Largement désigné la semaine dernière par le groupe UMP, l'ancien ministre Gérard LARCHER, sénateur des Yvelines (cf. "BQ" du 25 septembre) devrait être élu aujourd'hui président du Sénat : En effet, la majorité sénatoriale se présentera unie derrière lui pour ce scrutin. M. Alain LAMBERT, sénateur (UMP) de l'Orne, ancien ministre, qui avait manifesté son intention d'être candidat, a décidé hier de retirer sa candidature.

Les présidents des commissions du Sénat, membre du groupe UMP, (MM. Jean-Paul EMORINE, président de la commission des Affaires économiques et du Plan, Jean-Jacques HYEST, président de la commission des Lois, et Josselin de ROHAN, président de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, et Hubert HAENEL, président de la Délégation pour l'Union européenne), se sont en effet réunis hier, et ont lancé un appel à l'union.

"Le Sénat se doit d'être exemplaire", écrivent-ils, avant de poursuivre : "Dans cette période difficile pour notre pays et l'Europe secoués par la crise financière internationale, alors que le chômage remonte dans des proportions conséquentes et les Français, surtout les plus modestes, s'inquiètent pour leur épargne, le pays ne comprendrait pas que le Sénat se perde dans des querelles stériles.

Nous lançons un appel solennel à la responsabilité de chacun. Demain, le pays aura besoin d'un Sénat apaisé et uni pour faire face aux défis qui nous attendent. Il n'y va pas seulement de l'image de notre institution, mais de l'exigence de rendre au pays les services qu'il est en droit d'en attendre, compte tenu de la place qu'elle occupe dans notre système constitutionnel. Nous avons besoin d'un Sénat modernisé, élément clé d'un équilibre des pouvoirs, tel que voulu par la réforme constitutionnelle.

Dans les mois qui viennent, trois priorités s'imposeront à lui : Tout d'abord, le Sénat devra être un acteur majeur de la recomposition territoriale et la Maison des collectivités locales et des élus locaux. Ensuite, dans une conjoncture économique difficile, il devra être le garant du retour à l'équilibre de nos comptes publics, comme la France s'y est engagée pour 2012, en jouant à fond son rôle de contrôle. Mais, parallèlement, il devra aussi veiller à ce que cette exigence ne se traduise pas, dans nos territoires, par des bouleversements trop rapides, qui seraient source d'incompréhension, voire de déséquilibres. Enfin, en ce semestre de présidence française de l'Union européenne, on attend aussi du Sénat qu'il soit particulièrement vigilant pour que l'Europe soit véritablement un facteur de progrès pour nos concitoyens. Il a désormais les moyens d'intervenir en amont des réglementations européennes pour s'assurer qu'elles sont bien nécessaires et adaptées. Il doit développer ce rôle auquel nous sommes particulièrement attachés.

C'est dans cet état d'esprit que nous appelons chacun d'entre nous, à faire prévaloir l'intérêt de notre pays. Quelle que soit la légitimité de l'expression de la diversité de nos sensibilités, le temps est venu d'unir nos forces".

Prenant "acte de la volonté des présidents de commissions et délégation du Sénat, membres du groupe UMP, d'éviter, dans la période délicate actuelle, une double candidature à la présidence du Sénat", M. Alain LAMBERT, a pris "la décision de renoncer à (sa) candidature".

Le sénateur de l'Orne a ainsi déclaré : "J'apprécie que les présidents en charge de responsabilités au sein du Sénat aient bien voulu approuver les points essentiels des propositions que j'ai formulées telles que faire du Sénat l'acteur majeur de la recomposition territoriale et la Maison des collectivités locales et des élus locaux, le garant du retour à l'équilibre de nos comptes publics, et la vigie parlementaire pour que l'Europe devienne un vrai acteur de progrès pour tous nos concitoyens" (cf. "BQ" du 29 septembre).

"En conséquence", a poursuivi M. Alain LAMBERT, "je voterai, dès le premier tour, pour Gérard LARCHER, candidat de mon groupe (UMP) et j'appelle tous ceux qui me font confiance à voter pour lui".

Le bureau du Sénat sera désigné le 7 octobre

Le bureau du Sénat sera désigné le 7 octobre, et les présidents de commission seront élus le 8.

Les six vice-présidents sortants du Sénat sont MM. Jean-Claude GAUDIN (UMP, Bouches-du-Rhône), Adrien GOUTEYRON (UMP, Haute-Loire), Roland du LUART (UMP, Sarthe), Philippe RICHERT (UMP, Bas-Rhin), Mme Michèle ANDRE (PS, Puy-de-Dôme), et M. Guy FISCHER (PC, Rhône).

Les candidats du groupe PS, pour les postes de vice-présidents, l'ancien ministre Catherine TASCA, sénateur des Yvelines, et M. Bernard FRIMAT, sénateur du Nord.

En octobre 2004, seule Mme Michèle ANDRE avait été élue vice-président du Sénat. M. Bernard FRIMAT, qui était déjà candidat, avait été devancé par M. Guy FISCHER, sénateur (PCF) du Rhône, qui avait bénéficié des voix du groupe UMP et du groupe UC : il avait obtenu 172 suffrages contre 123 à M. FRIMAT. Le groupe socialiste avait alors vivement protesté, considérant qu'il devait obtenir deux vice-présidences, après avoir gagné quatorze sièges (cf. "BQ" du 7 octobre 2004).

Pour le groupe UMP, il semblerait acquis que M. GAUDIN conserve sa vice-présidence. Une femme devrait être également élue, le nom de Mme Monique PAPON, sénateur de Loire-Atlantique, étant notamment évoqué. Quelques douze élus UMP auraient marqué leur intérêt pour les deux autres vice-présidences devant revenir à l'UMP. Cependant, le renouvellement de M. Roland du LUART semble envisagé. En revanche, les chances de M. Adrien GOUTEYRON d'être reconduit seraient assez faibles.

Les trois questeurs sortants sont MM. René GARREC (UMP, Calvados), Gérard MIQUEL (PS, Lot), et Jean FAURE (UMP, Isère). Ce dernier devrait abandonner son poste. Pour les deux autres postes, parmi les noms avancés pour le groupe UMP figureraient ceux de MM. Philippe RICHERT, sénateur du Bas-Rhin, vice-président sortant, et René GARREC, questeur sortant, même si rien n'est définitivement décidé.

Le groupe socialiste devrait quant à lui présenter la candidature de M. Jean-Marc PASTOR, sénateur du Tarn.

Le Sénat : Organigrammes - Biographies des sénateurs

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

Face à la crise, le gouvernement présentera d'ici la fin de semaine de "nouvelles dispositions" concernant les banques et les assurances

La réunion de crise convoquée hier à l'Élysée devrait déboucher "d'ici la fin de semaine" sur l'annonce de "nouvelles dispositions" concernant les secteurs de la banque et de l'assurance. "D'ici la fin de la semaine le Gouvernement annoncera à cet égard de nouvelles dispositions", a fait savoir l'Élysée dans un communiqué à l'issue d'une rencontre qui a réuni hier banquiers, assureurs, autorités de supervisions et membres du gouvernement. Si la teneur de ces nouvelles mesures n'a pas été détaillée, l'entourage du président indique que ces propositions, "sans être encore arrêtées, concerneront à la fois la solvabilité et la liquidité" des banques et des assurances.

Autour du président de la République, M. Nicolas SARKOZY, étaient réunis le Premier ministre, M. François FILLON, la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Mme Christine LAGARDE, le gouverneur de la Banque de France M. Christian NOYER et le directeur du Trésor M. Xavier MUSCA. Participaient également à ce rendez-vous les directeurs généraux du Crédit Agricole, de BNP Paribas, de Société Générale, du Groupe Caisses d'Épargne, du Groupe Banques Populaires, du Crédit Mutuel, de La Banque Postale et d'Axa, un représentant de Groupama et le président de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, M. Philippe JURGENSEN.

Préparer les prochaines rencontres internationales

Si le président de la République a saisi l'occasion pour "rappeler aux établissements bancaires leur mission prioritaire de financement de l'économie", l'objectif était surtout de préparer les prochaines rencontres européennes et globales.

Le chef de l'État devrait en effet convoquer à Paris avant la tenue du Conseil européen les 15 et 16 octobre prochain – et peut-être dès la fin de semaine – les représentants des quatre pays européens du G8 (France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie), le président de la Commission européenne M. José Manuel BARROSO, le président de l'Eurogroupe, M. Jean-Claude JUNCKER et le président de la Banque centrale européenne, M. Jean-Claude TRICHET, afin de jeter les bases d'une feuille de route d'une réforme plus profonde au niveau européen.

Puis, comme évoqué la semaine dernière lors de son discours à Toulon (cf. "BQ" du 26 septembre), le président de la République souhaite organiser d'ici la fin de l'année une rencontre plus globale pour entériner une refonte du système financier et monétaire mondial, "comme on le fit à Bretton Woods après la Seconde Guerre mondiale", avait-il précisé.

Mobilisation générale pour rassurer les épargnants

En attendant, autorités de surveillance et représentants de l'industrie financière s'efforcent de rassurer les épargnants et acteurs du marché. "Le système financier français est un des plus sûrs du monde.

Le Premier ministre, M. François FILLON, a de son côté affirmé sa "conviction qu'aucune grande banque européenne ne devait être acculée à la faillite". "Le sauvetage (de la banque franco-belge Dexia) répond à notre conviction qu'aucune grande banque européenne ne doit être acculée à la faillite, et que les États doivent assumer leurs responsabilités afin de garantir la sécurité des déposants et le fonctionnement de l'économie", a-t-il lancé en clôture des journées parlementaires du Nouveau Centre à Beaune. Alors que Paris assure jusqu'à la fin de l'année la présidence de

L'Union européenne, M. FILLON a souligné la nécessité d'une "volonté européenne pour juguler les effets" de la crise "et tirer les leçons pour l'avenir". Réitérant devant les parlementaires du Nouveau Centre son appel à "l'unité nationale" pour faire face à la crise financière, le Premier ministre a insisté sur le fait qu' "il y a des moments dans la vie d'un pays où il faut faire bloc". Dans une interview aux "Echos" paraissant ce matin, il considère que les banques françaises "ne sont pas à l'abri de difficultés" liées à la crise financière mondiale "équivalente à celle de 1929" assurant que l'Etat empêchera une quelconque "faillite". En revanche concernant les assurances, "rien ne laisse à penser" qu'elles "soient vulnérables". "Les banques françaises ne sont pas à l'abri de difficultés si une grande banque européenne défailait. C'est pour cela que nous assurons les Français de la garantie absolue de l'Etat sur le système bancaire français", dit M. FILLON reprenant les assurances données par M. Nicolas SARKOZY dans son discours de Toulon la semaine dernière. "Nous sommes totalement mobilisés (...) Nous ne nous interdisons aucune solution. Si une banque française a des difficultés, l'Etat peut faciliter son adossement, prendre une participation comme nous l'avons fait avec Alstom et hier avec Dexia. Nous nous donnerons les moyens d'empêcher un sinistre financier majeur. Il n'y aura pas de faillite", ajoute-t-il.

Mme LAGARDE a quant à elle "toutes les raisons de penser" que le système bancaire français "est solide". La ministre s'est félicitée d'un "dialogue riche [...] qui a permis au gouverneur de la Banque de France d'entendre un certain nombre d'interrogations ou de demandes des opérateurs, en particulier en ce qui concerne la gestion de la liquidité". Plus tôt, c'était au tour du ministre du Budget M. Eric WOERTH d'affirmer qu'"aucun euro déposé sur un compte en banque ou une assurance-vie ne (pouvait) être touché" en France.

" Il faut avoir une confiance totale dans la sécurité du système bancaire français", a martelé hier le gouverneur de la Banque de France sur l'antenne de RTL. "Il faut garder la tête froide. Il n'y a pas de raison du tout d'avoir peur", a-t-il insisté après l'annonce de la recapitalisation par l'Etat Belge et de la Caisse des dépôts (CDC) de la banque franco-belge Dexia.

Le PS rejette l'appel à l'unité nationale de M. FILLON

Le PS a confirmé hier son rejet de répondre à la proposition "unité nationale" formulée par le Premier ministre (cf. "BQ" d'hier). Que le gouvernement "ne vienne pas appeler à l'unité nationale alors que depuis un an nous n'avons eu de cesse de demander la vérité des chiffres sur la croissance, sur le chômage, sur les perspectives mondiales et n'avons eu de cesse de dénoncer les mensonges du gouvernement", a affirmé de son côté Mme Aurélie FILIPPETTI, députée de la Moselle et porte-parole du groupe PS à l'Assemblée nationale. Mme FILIPPETTI a rejeté l'appel de M. FILLON et jugé qu'il fallait "une solution d'urgence dans les banques", notamment pour garantir les crédits, face à la crise financière internationale.

Une position sur laquelle Mme Ségolène ROYAL s'est démarquée. La présidente du conseil régional de Poitou-Charentes a estimé hier qu' "il peut y avoir une union nationale si le gouvernement rectifie rapidement le tir, admet qu'il s'est trompé dans un certain nombre de domaines", a-t-elle commenté. Mme ROYAL a également appelé le gouvernement à agir "rapidement". Il y a "une crise de confiance profonde [...] ce n'est plus le temps de tergiverser", a-t-elle ajouté, estimant que la réunion à l'Elysée des dirigeants des principales banques et compagnies d'assurances françaises était "bien tardive".

Enfin, M. François BAYROU, président du MoDem, a déclaré après la réunion à l'Elysée, que "tant que l'on fera croire que c'est à Paris que (...) pourraient se trouver les réponses à cette crise, on raconte des histoires, ce sont des balivernes". Pour M. BAYROU, "il ne peut y avoir de réponse solide et structurée qu'au moins dans le cadre européen des pays qui partagent entre eux la même monnaie. Tant qu'on ne fait pas ça, on est dans l'apparence", a-t-il souligné.

Le plan de relance américain toujours fébrilement attendu

Par ailleurs, le président américain George W. BUSH a affirmé hier que les efforts se poursuivaient pour faire adopter par le Congrès américain le plan de sauvetage des banques (cf. "BQ" d'hier) l'Europe envisageant de son côté d'améliorer le fonctionnement du système financier face à l'ampleur de la tempête. M. BUSH a déclaré que le rejet lundi par la Chambre des représentants du plan de sauvetage du système financier américain, qui avait entraîné le soir même la déroute de Wall Street, ne signifiait pas "la fin" des efforts pour son adoption.

Le président américain a ainsi répondu indirectement aux demandes de responsables politiques d'autres pays, comme celle de la chancelière allemande Angela MERKEL qui a appelé à un vote du plan de sauvetage, selon elle "nécessaire pour restaurer la confiance des marchés". M. BUSH a promis "aux citoyens (américains) et aux citoyens du monde que ce n'est pas la fin du processus législatif". "Mon administration va continuer à travailler étroitement avec les dirigeants des deux partis", républicain et démocrate au Congrès, a-t-il assuré.

De son côté, l'Europe envisage de nouvelles mesures pour améliorer le fonctionnement du système financier face à l'ampleur de la tempête sur le continent européen, mais un plan de sauvetage généralisé comme aux Etats-Unis reste exclu en l'état. "Je confirme que compte tenu de la situation, les réflexions ne sont pas finies, pas épuisées" sur les initiatives européennes prévues face à la crise, "c'est dans la logique de l'action", a déclaré le porte-parole de la Commission européenne, M. Johannes LAITENBERGER.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué d'injecter massivement des liquidités à des banques toujours aux abois. Plus de 400 banques ont participé à l'opération, demandant un total de 228 milliards, a précisé la BCE.

M. François FILLON, se dit "à titre personnel" pour un "rapprochement" entre département et région

Le Premier ministre François FILLON, ancien président (RPR) du Conseil général de la Sarthe et du Conseil régional des Pays-de-la-Loire est "à titre personnel" pour un "rapprochement" entre département et région, déclare-t-il interrogé sur la future réforme des collectivités, dans un entretien aux "Echos" paraissant aujourd'hui. "A titre personnel, rappelle-t-il, j'ai proposé depuis longtemps un rapprochement entre les départements et les régions". "Il y a différents moyens de parvenir à une simplification et à des économies, et je n'entends pas trancher a priori un débat que nous allons confier à un groupe de réflexion pluriel", ajoute le chef du gouvernement. Dans "La France peut supporter la vérité", son livre paru en 2006, M. FILLON se disait favorable à la disparition des départements.

Après le président Nicolas SARKOZY, qui indiquait la semaine dernière lier la réforme de la taxe professionnelle à celle de l'organisation territoriale, il explique au quotidien économique qu'"il n'y aura pas de réforme fiscale efficace si on ne réduit pas le volume de dépenses des territoires". La réforme de la taxe professionnelle, qui devait initialement être prête pour la fin de l'année, serait donc retardée car, plaide-t-il, "il faudra plus de temps pour laisser toute sa place à la concertation avec les élus de tous bords". Le secrétaire général de l'Elysée, M. Claude GUEANT, avait déclaré dimanche que M. Nicolas SARKOZY souhaitait lancer une "vaste concertation" avec les élus sur la réforme des collectivités locales avant la fin 2008, en vue d'un aboutissement "dans le courant 2009". En outre, interrogé sur un éventuel report des élections régionales prévues en 2010 en raison de ces réformes, M. François FILLON botte en touche : "Je ne veux pas, répond-il, polluer le débat sur la taxe professionnelle et l'organisation territoriale avec ce qui pourrait être considéré comme une manœuvre électorale".

M. FILLON envisage de "réaffecter" au financement de l'économie les "excédents de la collecte" du Livret A

Le Premier ministre annonce aussi qu'il envisage de "réaffecter" au financement de l'économie les "excédents de la collecte" du Livret A. Interrogé sur les moyens de faciliter le crédit aux particuliers et aux entreprises, M. FILLON relève qu'il y a des "excédents de la collecte par rapport aux besoins du logement social", auxquels ils sont traditionnellement destinés, et "qu'ils doivent pouvoir être réaffectés". Les fonds déposés sur Livret A s'élevaient fin juillet à 128,1 milliards d'euros, en hausse de 9,8 % en un an. La collecte a fortement augmenté ces derniers mois, conséquence de la hausse du taux de rémunération du Livret (porté à 4 % en août) et de la chute des marchés boursiers.

Il exclut également une privatisation de La Poste à l'issue du processus qui la transformera en société anonyme. L'avenir de l'établissement "ne passe pas par la privatisation", juge-t-il, ajoutant que "parmi les options possibles, la Caisse des dépôts peut devenir un partenaire stratégique de La Poste". Le chef du gouvernement, interrogé sur l'opportunité de poursuivre le changement de statut en dépit de la tourmente financière, redit sa "conviction que La Poste aura besoin de financements pour se développer si elle ne veut pas voir d'autres établissements européens prendre sa place". "La commission que nous avons mise en place doit réfléchir aux nouveaux métiers et aux besoins", souligne-t-il : "Nous nous sommes donné du temps pour apporter la bonne réponse".

Enfin, le Premier ministre juge que l'ouverture du capital du groupe nucléaire Areva ne constitue pas "une urgence". "Sur ce sujet, il n'y a aucune urgence". L'industrie nucléaire française a de belles perspectives. Areva remporte des succès. Il est vrai que ceux-ci peuvent conduire à des besoins de financement. C'est pourquoi nous étudions toutes les options. Mais, je le répète, il n'y a aucune urgence", affirme le chef du gouvernement.

La dette publique française s'alourdit à 1269 milliards d'euros en juin

Crise financière, menace de récession économique, inflation ... avec autant de mauvaises nouvelles macro-économiques, la dette publique française (Etat, Sécurité sociale et collectivités locales) ne pouvait que repartir à la hausse. C'est ce qu'elle a fait au deuxième trimestre 2008, par rapport au trimestre précédent, augmentant de 18,8 milliards d'euros pour s'établir au montant vertigineux de 1269,3 milliards d'euros au 30 juin, a annoncé hier l'INSEE. Fin 2007, la dette publique représentait 1209,5 milliards d'euros, soit 63,9 % de la richesse nationale.

La dette des organismes divers d'administration centrale (ODAC, agences de l'Etat comme l'ANPE, Météo-France, etc.) a diminué de 4,9 milliards d'euros pour s'établir à 90,5 milliards, en raison notamment de remboursements d'emprunts par l'ERAP (4,0 milliards) et par la caisse de la dette publique (1,9 milliard), précise l'INSEE. La dette des collectivités locales est quant à elle "quasi stable (-0,3 milliard) alors qu'elle diminuait plus franchement au deuxième trimestre les années précédentes", note l'INSEE. La dette des administrations de sécurité sociale continue en revanche à augmenter nettement, s'alourdissant de 4,1 milliards d'euros pour atteindre 61,4 milliards à la fin juin.

"Exprimée en pourcentage du PIB, la dette se situe approximativement à 65,7 %, en hausse de 0,4 point par rapport au trimestre précédent", indique l'Institut, alors que le programme de stabilité européen fixe à 60 % du produit intérieur brut la limite autorisée d'endettement public pour un Etat-membre de l'Union européenne. Selon le projet de loi de Finances (PLF) pour 2009 présenté vendredi dernier (cf. "BQ" de lundi), la dette publique est prévue à 65,3 % du PIB à la fin de l'année et devrait grimper à 66,0 % l'an prochain.

La prévision du PLF serait-elle dépassée avant même d'être examinée par le Parlement ? Non, répond Bercy : "le résultat du 2^{ème} trimestre est pleinement compatible avec l'objectif de dette de 65,3 % du PIB" car le PLF "tient compte de l'influence défavorable sur le ratio dette/PIB lié à la dégradation de la conjoncture, et de l'état des conditions de marché qui ne permettent pas actuellement de procéder à des cessions d'actifs dans des conditions satisfaisantes".

Selon le PLF, l'objectif du gouvernement est ensuite de faire rapidement diminuer la dette, pour la ramener à 61,8 % fin 2012. Elle resterait ainsi bien supérieure à la limite européenne, malgré l'engagement initial de la France de revenir aux critères du Pacte de stabilité avant la fin du quinquennat du président de la République Nicolas SARKOZY.

Le gouvernement estime que la hausse du chômage va se poursuivre pendant au moins un an

Le gouvernement a estimé hier que la hausse du chômage allait se poursuivre pendant au moins un an et évoqué les contrats de travail aidés comme "airbags" possibles pour amortir le choc de la crise, mais sa politique budgétaire limite les marges de relance. "Je m'attends à ce qu'on ait des chiffres du chômage qui soient mauvais pour un an", a déclaré le secrétaire d'Etat à l'Emploi, M. Laurent WAUQUIEZ, au lendemain de l'annonce d'une hausse de 2,2 % (+41 300) en août du nombre d'inscrits à l'ANPE en catégorie 1 par rapport à juillet, soit 1,946 million au total (cf. "BQ" d'hier). La France se retrouve quasiment avec le même nombre de chômeurs inscrits à l'ANPE qu'en septembre 2007 et se rapproche de la barre symbolique des 2 millions. Le chômage, massif depuis environ 30 ans, avait connu une décrue depuis début 2006, mise en avant par les gouvernements de droite successifs.

"Je ne pense pas qu'on aura une situation aussi grave que dans des périodes comme 93 ou le début des années 80, mais on va avoir un an difficile" vu la "dégradation du climat économique", dont "la France n'est pas protégée par magie", a précisé hier M. WAUQUIEZ. Il a cependant jugé toujours atteignable un taux de 5 % de chômage en 2012, une promesse de campagne de Nicolas SARKOZY. Début septembre, le secrétaire d'Etat avait estimé que les "réformes mises en place constituent autant de digues" préservant mieux l'emploi en France qu'ailleurs en Europe. Face à la remontée du chômage, le gouvernement veut désormais afficher son volontarisme avec une réunion des responsables de l'ANPE-Assedic, de l'Afpa et des Missions locales lundi au ministère de l'Emploi et cite les contrats aidés parmi ses quelques pistes d'action.

La droite avait tourné le dos à ce type de contrats après 2002, avant d'y revenir en 2004-2005 en réponse à une conjoncture dégradée. Un nouveau revirement s'est amorcé à l'été 2007, la ministre de l'Emploi, Mme Christine LAGARDE, jugeant que ces contrats n'étaient "pas la panacée" et parlant d'"ajustement". Les contrats aidés, financés en grande partie par de l'argent public, sont un moyen d'aider des personnes à prendre ou reprendre pied sur le marché du travail, mais souffrent de l'usage inconstant des pouvoirs publics au gré des contraintes budgétaires, électorales ou de la courbe du chômage.

Disant avoir "toujours défendu" ces contrats, M. WAUQUIEZ a affirmé qu'"on a gardé à peu près le même niveau de contrats aidés que l'année dernière" et qu'"en juillet, avant même la dégradation très forte de ces chiffres, on a fait une relance de 60 000 contrats". Le ministre du Budget, M. Eric WOERTH, a estimé hier qu'"il y a déjà beaucoup de traitement social du chômage", notamment "les contrats aidés", ce qui "doit servir d'airbag" à la crise. "Dans le budget 2009, il y a déjà ces moyens disponibles", a-t-il dit. Le projet de loi de finances 2009 prévoit 280 000 contrats aidés : il en a prévu 230 000 dans le secteur associatif, éducatif et sanitaire comme dans la loi de finances 2008, sans tenir compte de la rallonge décidée en cours d'année (+60 000), et 50 000 dans le secteur marchand, soit 25 000 de moins qu'en 2008.

Pour M. WAUQUIEZ, en matière d'emploi, "le but n'est pas forcément de rajouter de l'argent, surtout de s'assurer qu'il est utilisé avec efficacité", sachant que la réduction des dépenses reste la priorité du gouvernement. "Il faut avoir les moyens de ses ambitions", a lancé hier le président de la CFE-CGC, M. Bernard VAN CRAEYNEST, pointant pour la fusion ANPE-Assedic un "grand fossé entre les grands discours et la réalité de ce que l'Etat met au pot". "Le budget est alimenté à hauteur de près de 3 milliards d'euros par l'Unedic, 1 milliard par l'ANPE et, quand on regarde l'Etat, l'effort est substantiel, il y a un abondement de 50 millions d'euros", a-t-il ironisé. Dans le projet de loi de finances 2009, l'Etat a augmenté de 50 millions sa participation au budget du nouveau service public de l'emploi pour la porter à 1,360 milliards d'euros. M. VAN CRAEYNEST a également estimé que les partenaires sociaux n'étaient "pas en mesure de baisser" les cotisations chômage, comme l'a souhaité M. François FILLON en juillet.

La CFDT a estimé hier que "la crise financière internationale invoquée par le gouvernement a bon dos", considérant pour sa part que la hausse du nombre de chômeurs inscrits en août à l'ANPE en catégorie 1 résultait d'"une politique à contre-emploi" menée par le gouvernement. Affirmant que "le gouvernement a refusé de reconnaître les signes avant-coureurs annonçant une remontée du chômage", la CFDT a vu dans "ce mauvais chiffre le résultat d'une politique qui a sacrifié l'emploi en favorisant les heures supplémentaires défiscalisées et en s'attaquant de façon dogmatique à la réduction du temps de travail". La confédération souligne que "la situation économique internationale ne peut qu'aggraver le chômage" et ajoute que "les pouvoirs publics doivent profiter de la présidence française de l'Union européenne pour proposer, à l'échelle européenne, des mesures qui favorisent l'activité économique et l'emploi".

La CFTC a estimé de son côté que la remontée brutale en août du nombre de chômeurs inscrits à l'ANPE prouvait que ce n'était "pas le moment de réduire les moyens de l'assurance-chômage", comme souhaité par le gouvernement. Selon la CFTC, la hausse du chômage résulte notamment de la loi favorisant les heures supplémentaires qui "a concentré l'emploi parmi un nombre plus réduit de salariés" et "la crise économique internationale qui s'étend actuellement ne pourra qu'aggraver la situation" de l'emploi.

Les partenaires sociaux entament leur négociation sur la formation professionnelle

C'est dans ce contexte que syndicats et patronat ont ouvert hier la négociation sur la réforme de la formation professionnelle en réaffirmant l'autonomie des partenaires sociaux sur le calendrier et les sujets à aborder, face au gouvernement qui les presse de conclure. Le gouvernement souhaite que cette négociation interprofessionnelle s'achève dans trois mois, en préalable à un projet de loi qu'il veut présenter avant la fin de l'année. M. WAUQUIEZ, a appelé à "accélérer le calendrier de la réforme". Dans une déclaration adoptée à l'issue de leur séance de négociation, les partenaires sociaux ont néanmoins réaffirmé "leur volonté de prendre leurs responsabilités" sur ce sujet "dans le cadre de l'autonomie de la négociation collective".

Le gouvernement demande aux partenaires sociaux de négocier sur la contribution obligatoire imposée aux entreprises pour financer la formation des salariés, mais aussi sur la "spécificité des PME et TPE", qui ont souvent plus de mal à former leurs salariés. Ils doivent aussi négocier sur "un mécanisme de sécurisation" à destination de publics prioritaires, comme "les primo-entrants sur le marché du travail" ou les "actifs (salariés et demandeurs d'emploi) qui ont besoin d'une remise à niveau de leurs compétences", ou encore sur "un droit à la formation différé" pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

"Nous ne sommes pas dupes des enjeux" et de "l'approche quasiment financière" que le gouvernement a de la formation professionnelle, a insisté M. Thierry LE PAON (CGT). Selon lui, il voit "d'un bon oeil la formation professionnelle car cela lui permet de ne pas augmenter les impôts

pour sa politique de l'emploi". M. Jean-François PILLIARD (Medef), porte-parole de la délégation patronale, a souligné que la conjoncture devait "appeler à la réactivité", tout en souhaitant que les partenaires sociaux puissent "travailler en personnes responsables".

Principaux rendez-vous de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pour le mois d'octobre

La présidence française de l'Union s'est ouverte le 1^{er} juillet dernier. Nous présentons les rencontres d'ores et déjà inscrites au calendrier pour le mois d'octobre, qui sera marqué par l'intervention du président de la République Nicolas SARKOZY devant le Parlement européen le 21 octobre à Strasbourg, au lendemain du Conseil européen des 15 et 16 octobre (à Bruxelles).

Sessions du Conseil

2 octobre : Conseil Emploi ; politique sociale, santé consommateur, à Luxembourg (et 3)

9 octobre : Conseil transports, télécommunications et énergie, à Luxembourg (et 10)

13 octobre : Conseil Affaires générales - Relations extérieures, à Luxembourg (et 14)

20 octobre : Conseil Environnement, à Luxembourg (et 21)

24 octobre : Conseil Justice, affaires intérieures, à Luxembourg

27 octobre : Conseil Agriculture et pêche, à Luxembourg (et 28)

Réunions ministérielles

1^{er} octobre : Réunion informelle des ministres de la Défense, à Deauville (et 2, cf. "BQ" d'hier)

6 octobre : Réunion de l'Eurogroupe, à Luxembourg

8 octobre : Conseil de partenariat permanent des ministres de l'Energie Union européenne/Russie, à Paris

16 octobre : Réunion des ministres sur la pauvreté et l'exclusion sociale, présidée par Mme Christine BOUTIN, ministre du Logement et de la Ville, et M. Martin HIRSCH, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, à Marseille.

29 octobre : Conférence ministérielle euro méditerranéenne sur l'eau, en Jordanie.

Sommets Union européenne / pays tiers

17 octobre : Sommet Canada / Union européenne, à Montréal

24 octobre : Sommet ASEM (et 25) à Pékin

25 octobre : Sommet Union européenne / Corée du sud, à Pékin

Parlement européen

8 octobre : Session plénière additionnelle, à Bruxelles (et 9)

20 octobre : Session plénière, à Strasbourg (au 23)

La France signe, avec l'Inde, son huitième accord de coopération nucléaire civile depuis l'arrivée de M. SARKOZY à l'Elysée

Neuf mois après la visite du président de la République en Inde, M. Nicolas SARKOZY et le Premier ministre indien Manmohan SINGH ont donné hier un coup d'accélérateur aux échanges entre leurs deux pays en signant un accord très attendu de coopération nucléaire civile. Même s'il n'est pas encore converti en monnaie sonnante et trébuchante, ce texte ouvre grand les portes de l'immense marché du nouveau géant asiatique au groupe Areva, qui espère commencer rapidement des négociations pour la livraison de deux de ses réacteurs de nouvelle technologie EPR.

Prêt depuis le mois de janvier, cet accord était suspendu au double feu vert de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du Groupe des 45 pays fournisseurs de technologies nucléaires (NSG). Ces deux instances ont tour à tour levé en juillet et en septembre l'embargo international imposé depuis 34 ans à l'Inde, qui dispose de l'arme nucléaire mais n'a jamais signé le traité de non-prolifération. En échange de ce statut dérogatoire, New Delhi s'est engagé à placer 14 de ses 22 réacteurs atomiques sous le contrôle de l'AIEA.

Le marché indien du nucléaire civil s'annonce particulièrement juteux puisqu'il porte sur la fourniture d'une capacité de 60 000 mégawatts dans les quinze ans à venir, pour un montant total évalué à quelque 100 milliards d'euros d'investissements. La France s'y retrouve en compétition avec les Etats-Unis, qui ont signé un pacte nucléaire avec l'Inde dès juillet 2005, et avec la Russie, partenaire historique des Indiens dans ce secteur. En signant hier, Paris a pris une petite avance sur ses concurrents d'outre-atlantique, l'accord américano-indien n'ayant pas encore été ratifié par les deux chambres du Congrès.

Hormis le nucléaire civil, MM. SARKOZY et SINGH ont également convenu de renforcer leurs relations, anciennes, dans les secteurs de la défense, de l'espace et des sciences. Côté militaire, cet engagement devrait se traduire d'ici la fin de l'année par la finalisation d'un contrat évalué à 1,5 milliard d'euros pour la modernisation de 51 chasseurs Mirage 2000 de fabrication française déjà acquis par l'armée de l'Air indienne, selon la déclaration commune. Outre la conclusion d'un accord-cadre de coopération spatiale, la visite du Premier ministre indien a aussi été l'occasion d'un contrat entre le numéro un européen du secteur Astrium, filiale d'EADS, et l'agence spatiale indienne ISRO pour le lancement de satellites par la fusée indienne PSLV. Pour tenir leur objectif d'un doublement des échanges à 12 milliards d'euros l'an d'ici 2012, les deux pays ont décidé de "déployer des efforts soutenus" pour simplifier la délivrance des visas d'affaires, d'encourager leurs PME à s'exporter et de créer un Forum des chefs d'entreprise, qui doit tenir sa première réunion avant la fin 2008.

Nucléaire civil : les accords de coopération signés par la France

Voici la liste des accords cadres signés à ce jour, qui couvrent tous les champs de la coopération, de la formation des scientifiques à la livraison de réacteurs nucléaires ou la fourniture de combustible :

- 4 décembre 2007 : l'Algérie est le premier pays arabo-musulman à signer un accord sur "l'utilisation et le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques", à l'occasion d'une visite d'Etat de M. SARKOZY.
- 11 décembre 2007 : lors du séjour très controversé à Paris du colonel Mouammar KADHAFI, la Libye signe avec la France un accord de coopération qui prévoit la fourniture de réacteurs destinés au dessalement de l'eau de mer ainsi qu'un soutien à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium.

L'accord confirme un "mémoire" signé en juillet de la même année lors d'un voyage de M. SARKOZY à Tripoli au lendemain de la libération des infirmières bulgares.

- 14 janvier 2008 : le Qatar et la France signent un mémorandum d'entente dans le domaine du nucléaire civil à l'occasion d'une visite du président de la République.

- 15 janvier 2008 : les Emirats arabes unis signent un accord équivalent le lendemain, ainsi qu'un accord de défense.

- 29 avril 2008 : la Tunisie conclut à son tour avec la France un accord de coopération, lors d'une visite d'Etat de M. SARKOZY à Tunis.

- 27 août 2008 : la France et la Jordanie signent un protocole d'accord relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, à l'issue d'un entretien à l'Élysée entre le président SARKOZY et le roi ABDALLAH II.

- 17 septembre 2008 : la France et la Slovaquie signent un accord de coopération nucléaire civil, lors d'une visite du Premier ministre slovaque Robert FICO au président SARKOZY.

A côté de ces accords de coopération, qui n'ont pas encore débouché sur des contrats commerciaux, le groupe français Areva a signé le 26 novembre 2007, lors d'une visite de M. SARKOZY, le plus gros contrat de l'histoire du nucléaire civil en vendant à l'électricien chinois CGNPC pour 8 milliards d'euros deux réacteurs nucléaires de troisième génération EPR.

Les présidents d'université et les directeurs d'IUFM signent une charte relative aux principes directeurs de la réforme de la formation des enseignants, alors que le monde de l'Éducation tient samedi des "États généraux" sur ce thème

Les présidents d'université et les directeurs d'IUFM ont signé hier avec le gouvernement une charte relative aux principes directeurs de la réforme de la formation des enseignants, à trois jours des "États généraux" organisés samedi sur ce même thème, par le monde de l'Éducation.

Plusieurs organisations (syndicats d'enseignants, parents de la FCPE, lycéens, étudiants, groupements pédagogiques) ainsi que des personnalités débatront à l'université Paris XII-Créteil de la réforme en cours, détailleront leurs griefs et feront des propositions, ont expliqué hier certaines d'entre elles lors d'une conférence de presse au siège des "Cahiers pédagogiques". Les États généraux débiteront à 10h et se termineront vers 16h30 par la lecture d'un appel. Rappelons que la réforme (qui doit s'appliquer en 2010), dont les principaux axes ont été annoncés en juin (cf. "BQ" du 3 juin), puis dont neuf principes directeurs ont été soumis aux syndicats il y a quelques jours (cf. "BQ" du 22 septembre), prévoit notamment que le recrutement se fasse au niveau "master 2" (bac + 5) et que le nouvel enseignant soit, dès la rentrée suivante, à plein temps devant une classe. Elle préconise aussi que la formation se fasse désormais à l'université par des "masters professionnalisants" et non plus à l'IUFM comme aujourd'hui.

La charte a été signée hier par MM. Jean-Pierre FINANCE, président de la Conférence des présidents d'université (CPU) et Patrick BARANGER, président de la Conférence des directeurs d'Instituts universitaires de formations des maîtres (CDIUFM), ainsi que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie PECRESSE et le ministre de l'Éducation nationale Xavier

DARCOS. Le texte énumère plusieurs thèmes de discussions, dont "la maquette des concours", qui doit être proposée par le gouvernement "d'ici quelques jours", selon la CPU et la CDIUFM, ou encore la "configuration des masters" que devront proposer les universités avec l'aide des IUFM. "La fabrication des nouveaux masters - leur intitulé et leur contenu - devrait se faire dans les deux-trois mois qui viennent", a déclaré M. FINANCE, qui s'est félicité d'avoir signé un texte "dans lequel est un peu plus clairement définie la responsabilité de l'université" dans la réforme. Cette étape sera suivie de l'habilitation du diplôme par l'Etat, a-t-il rappelé. De premières années de masters seront "mises en place dès la rentrée 2009", a-t-il précisé. Les candidats qui auront échoué aux concours de l'année universitaire 2008-2009 pourront "vraisemblablement" se voir offrir la possibilité d'intégrer une deuxième année de master à la rentrée 2009, a-t-il également ajouté. Selon lui, "les universités vont travailler ensemble pour proposer une offre attractive et complémentaire". Les masters devront articuler quatre "volets complémentaires (disciplinaire/épistémologique/didactique/professionnel)", précise la charte. Leurs débouchés devront "également être plus larges" que les métiers de l'enseignement, notamment pour ceux qui auront échoué aux concours de recrutement de l'Education nationale mais qui auront obtenu leur master, selon M. FINANCE. De son côté, M. BARANGER s'est dit "heureux que la dimension professionnelle des masters ait été affirmée" et s'est réjoui que "les IUFM trouvent leur place dans l'élaboration des masters".

En revanche, les syndicats ont critiqué hier le manque de concertation, le risque que l'aspect professionnel de la formation soit sacrifié et d'un émiettement des différents masters proposés par les universités, ainsi qu'un manque de règles nationales pour la formation. Ils voient également d'un mauvais oeil le rôle, "prépondérant" selon certains, de la CPU dans l'organisation de la réforme. Enfin, ils parlent de "bricolage" en raison du calendrier : les étudiants qui passeront le nouveau concours en 2010 ont démarré en cette rentrée leur master en deux ans, alors même que le contenu des masters de formation n'a pas encore été arrêté. Plusieurs syndicats ont aussi relevé que le concours pour le recrutement des enseignants pourrait passer de six épreuves actuellement à quatre, "par souci d'économies" selon certains.

La direction nationale de la gendarmerie envisagerait de supprimer 175 brigades territoriales

La direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) propose de supprimer 15 escadrons de gendarmes mobiles sur 125 au total et de fermer "en trois ans" 175 brigades territoriales sur 1700 dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), selon une note datant du 25 juillet, signée de M. Stéphane BOUILLON, préfet de Corse, alors conseiller du Premier ministre pour les affaires intérieures, et adressée à M. François FILLON. Diffusée hier par l'intermédiaire de gendarmes, ce texte suscite depuis quelques jours "des inquiétudes" parmi les militaires et les élus concernés.

Le directeur de cabinet du Premier ministre, M. Jean-Paul FAUGERE, a réagi hier, en assurant, dans un communiqué, que cette note ne contenait "que des pistes de travail et des informations dépassées". "L'application des mesures résultant de la RGPP pour la gendarmerie fera l'objet d'arbitrages dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPSI) d'ici la fin de l'année" a-t-il précisé.

La fermeture de commissariats de police et de brigades de gendarmerie est un sujet sensible sur lequel avait déjà buté le gouvernement socialiste de M. Lionel JOSPIN, en 1997, face à l'hostilité des élus attachés au "maintien des services publics" dans leurs communes. Rappelons notamment, qu'après la sectorisation des brigades, mise en oeuvre depuis le début des années 90 pour le

service de nuit, la gendarmerie avait amorcé, début 2003 (cf. "BQ" du 22 juillet 2003), une réforme d'ensemble de son dispositif territorial, dont la philosophie générale avait été précisée par la LOPSI de 2002. Le législateur avait considéré que dans les zones rurales, là où les brigades ne disposaient plus de moyens leur permettant de fonctionner de manière autonome, il devenait possible de les regrouper en communautés de brigades dotées d'un commandement unique agissant sur une circonscription cohérente. La divulgation de cette note survient au mauvais moment pour le gouvernement : les gendarmes doivent en effet passer de la coupe du ministère de la Défense à celle de l'Intérieur au 1^{er} janvier 2009 (cf. "BQ" du 21 août). Un chantier cher au président de la République Nicolas SARKOZY, mais qui suscite moins l'enthousiasme des policiers et des gendarmes.

Une réduction de 3000 gendarmes, confirme l'Intérieur, la restructuration des huit écoles de gendarmerie, d'après la note

Dans sa note, M. BOUILLON souligne à propos des fermetures de brigades territoriales que 450 sont "possibles". L'actuel préfet de Corse fait état également des "propositions officieuses" du ministère de l'Intérieur prévoyant la suppression de 7 escadrons de gendarmes mobiles (GM) (plus de 500 hommes) qui surveillent actuellement les centres de rétention administrative et la fermeture de 16 brigades. Place Beauvau, des sources affirmaient hier que "rien n'était décidé" et que le contenu de la note "n'engageait que son auteur". Néanmoins, elles ont confirmé la réduction de quelque 3000 gendarmes "dans les années à venir", économie de la RGPP oblige, pour laquelle la DGGN doit "soumettre ses propositions". "Aucune (proposition) n'est arrêtée", a ajouté l'Intérieur pour qui "le maillage territorial" des gendarmes sera "assuré au maximum". La note évoque en outre la "restructuration" des huit écoles de la gendarmerie, réparties en province, également dans le cadre de la RGPP. M. BOUILLON préconise ainsi de fermer les écoles de Montargis (Loiret) en 2009, puis celles de Chaumont (Haute-Marne), Châtellerauld (Vienne), Le Mans (Sarthe) et Châteaulin (Finistère) à l'horizon 2012 avec deux ouvertures et le maintien des écoles situées actuellement à Montluçon (Allier) et Tulle (Corrèze). Cette note, selon une source proche du dossier, a "fuité" lors d'une récente réunion des élus de Châteaulin. L'Inspection générale de l'Administration (IGA) a été "chargée d'une enquête" pour en rechercher les responsables, a-t-on ajouté de même source. Selon l'Intérieur, les élus de Châteaulin ont, par ailleurs, été "rassurés" sur le maintien de l'école dans leur commune.

L'ÉCONOMIE EN FRANCE

Administrateurs et dirigeants de sociétés cotées
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi
Conseil économique et social

LESBIOGRAPHIES.COM

L'ordre du jour du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres se réunira ce matin sous la présidence de M. Nicolas SARKOZY.

Sur la proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes Bernard KOUCHNER, le Conseil examinera un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ; un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Kenya sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ; un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Guinée sur la promotion et la protection réciproques des investissements.

Sur la proposition du ministre de l'Agriculture et de la Pêche Michel BARNIER, le Conseil examinera un projet de loi relatif à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à la simplification du droit de l'agriculture, de la pêche maritime et de la forêt et sur la proposition du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique Eric WOERTH, un décret portant majoration à compter du 1^{er} octobre 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Le Conseil entendra ensuite une communication du ministre des Affaires étrangères et européennes Bernard KOUCHNER sur la situation internationale ; une communication du ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire Jean-Louis BORLOO sur l'Etat exemplaire dans le domaine du développement durable ; une communication du ministre des Affaires étrangères et européennes sur le livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France et une communication du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité Xavier BERTRAND sur les mesures au titre de la solidarité nationale.

Si vous vous intéressez à la chose publique, si vous exercez ou devez exercer
une activité politique, vous serez un lecteur fidèle de



DOCUMENTS ET INFORMATIONS
PARLEMENTAIRES

Quelques spécimens vous seront adressés sur votre demande

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

LES HOMMES ET LES POUVOIRS

Le nom de M. Alain MIOSSEC, professeur des Universités, recteur de l'Académie de la Guadeloupe, évoqué pour le poste de recteur de l'Académie de Rennes

M. Jean-Baptiste CARPENTIER, professeur des Universités, qui était recteur de l'Académie de Rennes depuis juillet 2006, ancien directeur de l'Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication-CELSA, a récemment été nommé conseiller pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche au cabinet du Premier ministre, M. François FILLON (cf. "BQ" des 10 et 15 septembre).

Parmi les noms évoqués pour lui succéder comme recteur de l'Académie de Rennes figure notamment celui de M. Alain MIOSSEC, professeur des Universités, recteur de l'Académie de la Guadeloupe depuis juillet 2005.

Né en mars 1946, agrégé de géographie, docteur ès lettres, ancien enseignant en lycée et collège, M. Alain MIOSSEC fut, notamment, maître-assistant (1980), puis maître de conférences (1985) à l'Institut de géographie de l'université de Nantes, avant d'être nommé professeur en 1994. Directeur de l'Institut de géographie de l'université de Nantes (1997-2002), il fut coresponsable du programme OCEANS 21 UGI-IOC (Intergovernmental Oceanographic Commission) de l'UNESCO (2000-2004), ainsi que directeur scientifique adjoint à la Mission scientifique, technique et pédagogique du ministère de l'Education nationale (2003). M. Alain MIOSSEC est, depuis juillet 2005, recteur de l'Académie de la Guadeloupe. Il est par ailleurs président du Comité national français de géographie depuis 2000.

M. Yvon COLLIN, sénateur du Tarn-et-Garonne, présidera le groupe RDSE au Palais du Luxembourg

M. Yvon COLLIN, sénateur (RDSE) du Tarn-et-Garonne, délégué général du PRG, a été élu hier président du groupe RDSE au Palais du Luxembourg. Seul candidat, M. COLLIN a été élu à l'unanimité. Il succède à M. Pierre LAFITTE sénateur des Alpes-Maritimes, qui occupait ces fonctions depuis octobre 2007, et n'a retrouvé son siège lors du dernier renouvellement sénatorial (cf. "BQ" du 22 septembre).

Après les élections, le RDSE est désormais à dominante de gauche, avec 10 sénateurs du PRG et 4 divers gauche dont les anciens ministres Jean-Pierre CHEVENEMENT élu à Belfort, et Michel CHARASSE, sénateur du Puy-de-Dôme, exclu du PS au printemps dernier, et les sénateurs sortants PS qui ont présenté des listes dissidentes Robert TROPEANO (Hérault) et Jean-Pierre PLANCADE (Haute-Garonne).

M. Aymeri de MONTESQUIOU, sénateur du Gers, vice-président du Parti radical valoisien, serait pour l'heure le seul élu de la majorité à avoir signé au RDSE, M. Michel THIOLLIERE, autre sénateur valoisien, ayant rejoint le groupe UMP.

Le choix de M. Gilbert BARBIER, sénateur (DVD) du Jura, et de Mme Nathalie GOULET, sénateur (DVD) de l'Orne, ne semblait pas définitif hier, mais leur maintien au groupe RDSE n'était pas assuré. Par ailleurs, les deux nouveaux élus de la Guyane, MM. Jean-Etienne ANTOINETTE et Georges PATIENT, rejoindraient le groupe socialiste.

"La majorité change mais l'esprit demeure, ce groupe a toujours été pluriel et il souhaite le demeurer, c'est sa force et son intérêt", a déclaré M. COLLIN. "Le principe qui préside à ses travaux est le respect mutuel des points de vue et si la liberté de vote est la règle, il nous arrive aussi d'être unanimes sur des textes", a-t-il ajouté citant le débat sur l'Afghanistan où le RDSE a approuvé la poursuite de l'intervention des soldats français. De plus, a-t-il observé, "dans un contexte de rééquilibrage majorité-opposition, ce groupe charnière jouera lors du prochain renouvellement un rôle majeur". Il a indiqué que "le groupe revendique la présidence d'une commission du Sénat".

La plupart des sénateurs membres du Parti radical valoisien sont aujourd'hui au groupe UMP. C'est notamment le cas de MM. Jean-Paul ALDUY (Pyrénées-Orientales), Pierre JARLIER (Cantal).

M. Jean-Michel BAYLET, sénateur du Tarn-et-Garonne, président du PRG, a annoncé dès la semaine dernière sa volonté de constituer un groupe radical de gauche (cf. "BQ" des 22, 24 et 25 septembre). Si, de fait, les élus de gauche sont, pour l'heure, majoritaires au sein du groupe RDSE, plusieurs sénateurs resteraient attachés au maintien du pluralisme politique. Des contacts se poursuivraient avec des sénateurs radicaux valoisiens membres du groupe UMP, afin qu'il rejoignent le groupe ultérieurement, au moment, précisément, où le Parti radical valoisien et le PRG tentent des rapprochements politiques.

Né en avril 1944, M. Yvon COLLIN fut inspecteur des services d'hygiène à la DASS du Tarn-et-Garonne (1966-1985), puis directeur du cabinet de M. Jean-Michel BAYLET à la présidence du conseil général du Tarn-et-Garonne de 1985 à 1988. Il fut maire (MRG, puis PRG) de Caussade de 1989 à mars dernier et conseiller général (PRG) du Tarn-et-Garonne, (élu du canton de Caussade) de 1992 à 1998. Proclamé sénateur (PRG) du Tarn-et-Garonne en juillet 1988, en remplacement de M. Jean-Michel BAYLET, entré au gouvernement, dont il était le suppléant, il s'inscrivit au groupe de la Gauche démocratique, devenu (en 1989) groupe du Rassemblement démocratique européen-RDE puis, (en 1995) groupe du Rassemblement démocratique et social européen-RDSE. Il fut élu sénateur du Tarn-et-Garonne en septembre 1995, et réélu en 2004. Président (1988-1989), vice-président (1989-1992), puis président délégué, porte-parole du MRG (1992-1994), il fut président délégué de Radical (1994-1996). Conseiller de M. Jean-Michel BAYLET à la présidence du PRG (1996-1998), il est membre du conseil politique et délégué général de ce parti depuis janvier 1998. Secrétaire du Sénat depuis octobre 1998, vice-président de la délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes depuis octobre 2004, il fut secrétaire du groupe du Rassemblement démocratique et social européen-RDSE du Sénat de 2001 à 2004. Il fut par ailleurs chargé des actions décentralisées dans l'équipe de campagne de Mme Christiane TAUBIRA-DELANNON, candidate (PRG) à l'élection présidentielle en 2002 et directeur adjoint de l'équipe de campagne de Mme Ségolène ROYAL pour l'élection présidentielle (2006-2007).

M. Jean-Pierre BEL a été réélu à la présidence du groupe PS au Sénat

M. Jean-Pierre BEL, sénateur (PS) de l'Ariège depuis 1998, président du groupe socialiste du Sénat depuis 2004, a été réélu à la présidence de ce groupe.

Rappelons que né en décembre 1951, titulaire d'une maîtrise et d'un diplôme d'études approfondies de droit public, M. Jean-Pierre BEL adhéra au Parti socialiste en 1982. Maire de Mijanes (1983-1995) et de Lavelanet (2001-2008), il fut conseiller régional de Midi-Pyrénées (1990-1998). Conseiller technique, chargé des relations avec les élus, au cabinet de M. Daniel VAILLANT au ministère des Relations avec le Parlement (1997-1998), il fut élu conseiller général de l'Ariège en mars 1998 et démissionna en mars 2001. Elu sénateur de l'Ariège en septembre 1998, il fut secrétaire du Sénat (2001-2004). Il préside le groupe socialiste du Sénat depuis septembre 2004.

M. Laurent CASTAING, directeur général adjoint du port autonome de Nantes Saint-Nazaire, pourrait être nommé directeur général du port autonome du Havre

M. Laurent CASTAING, directeur général adjoint du port autonome de Nantes Saint-Nazaire depuis 2005, pourrait être nommé directeur général du port autonome du Havre. Il remplacerait alors M. Jean-Marc LACAVE, ingénieur général des ponts et chaussées, qui occupait ce poste de mars 2000, récemment nommé directeur général et membre du directoire de CMA – CGM (cf. "BQ" du 11 juillet).

Agé de 48 ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1980), et de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (section génie maritime), M. Laurent CASTAING fut responsable d'ateliers aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire (1985-1990), puis responsable d'un bureau d'étude de l'établissement d'Aytré La Rochelle (secteur transports) du groupe Alstom (1990-1996), avant d'être chef d'établissement, responsable du centre de profit de l'établissement GEC Alsthom Transport du Creusot (1996-1998). Directeur industriel chargé du pilotage des études, de la fabrication et des services du site, chef d'établissement (1998-2001), puis directeur général adjoint chargé du pilotage des contrats, des achats, des études, de la fabrication et des services du site des Chantiers de l'Atlantique (2001-2004), M. Laurent CASTAING est, depuis 2005, directeur général adjoint du port autonome de Nantes Saint-Nazaire.

MM. Pierre RICHARD et Axel MILLER quittent leurs fonctions respectives de président du conseil d'administration et administrateur délégué, président du comité de direction de Dexia

Acteur clé du financement des collectivités locales, la banque franco-belge Dexia, pourtant jugée lors de ces dernières années par la plupart des analystes financiers comme un des acteurs bancaires au profil le moins risqué, a été contraint de lever dans l'urgence 6,4 milliards d'euros. En s'engageant immédiatement à investir trois milliards d'euros (dont deux milliards apportés par la CDC) pour recapitaliser Dexia, les autorités françaises ont voulu prouver qu'elles savaient être réactives. Cette action coordonnée avec les autorités belges, censée redonner confiance aux investisseurs et aux clients, a le mérite de sauver in extremis l'activité et le développement du groupe bancaire.

MM. Pierre RICHARD, ingénieur général des ponts chaussées honoraire, et Axel MILLER, ont démisionné hier de leurs fonctions respectives de président du conseil d'administration et administrateur délégué, président du comité de direction de Dexia. "Tirant les conclusions de la crise financière actuelle et de son impact sur le groupe Dexia" tous deux "ont remis leur démission au conseil d'administration". "Le conseil a accepté ces démissions et a demandé à MM. RICHARD et MILLER d'assurer la gestion des affaires courantes dans l'attente de la désignation de leurs successeurs" précise le groupe

Né en mars 1941, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1961), ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, M. Pierre RICHARD fut notamment directeur général adjoint de l'Etablissement public de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (1970-1972). Conseiller technique au cabinet de M. Christian BONNET au secrétariat d'Etat au Logement (1972-

1974), il fut ensuite conseiller technique (collectivités locales, aménagement du territoire, environnement, urbanisme et construction) au secrétariat général de la présidence de la République (1974-1978), avant d'être directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur (1978-1982). Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations (1983-1993), il fut parallèlement président du directoire (1987-1993), puis président-directeur général du Crédit local de France (CLF) devenu (en 1997) Crédit local de France-Dexia (1993-2000) et coprésident du groupe Dexia (1996-2000). Administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia (1999-2006), M. Pierre RICHARD était, depuis janvier 2006, président du conseil d'administration de Dexia. Il est en outre trésorier de la Fédération bancaire française.

Né en 1964, licencié en droit de l'Université Libre de Bruxelles, M. Axel MILLER fut avocat au cabinet Simont & Simont (1987-1990), puis le collaborateur du cabinet Davis Polk & Wardwell à New York puis à Paris (1990-1991), avant d'être admis au barreau de Bruxelles en janvier 1991. Collaborateur du cabinet Stibbe Simont Monahan Duhot à Bruxelles de 1991 à 1996, il en fut associé, membre du comité de recrutement puis membre du comité de direction de 1996 à 1999. Associé cabinet Clifford Chance à Bruxelles (1999-2001), il fut general counsel, chargé des affaires juridiques et administratives et du système d'audit de Dexia de 2001 à 2003, avant d'être directeur général du métier services financiers de proximité de Dexia de 2003 à janvier dernier. Il fut responsable du pôle banque de détail et banque privée ("personal financial services) de Dexia de janvier 2005 à janvier 2006. M. Axel MILLER était, depuis janvier 2006, administrateur délégué, président du comité de direction de Dexia.

Dexia évoluera désormais avec un nouveau visage actionnarial : En réunissant les participations des autorités belges (Etat fédéral, régions et communes) et celles des autorités françaises (avec la CDC), les pouvoirs publics auront un peu plus de 50 % de son capital.

Dans le détail, les autorités belges et les actionnaires belges investissent au total 3 milliards d'euros (1 milliard d'euros pour le gouvernement belge, 500 millions d'euros pour la région flamande, 350 millions d'euros pour la région wallonne, 150 millions d'euros pour la région Bruxelles-Capitale, 500 millions d'euros pour Holding Communal SA, 350 millions d'euros pour Arcofin SC et 150 millions d'euros pour Ethias), autant que le gouvernement français et la CDC ensemble, qui investissent 3 milliards d'euros. Le gouvernement luxembourgeois investit de son côté 376 millions d'euros. Les autorités belges et françaises, ainsi que les actionnaires existants, ont annoncé avoir souscrit à une augmentation de capital de Dexia, à un prix par action égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia durant les 30 derniers jours calendaires, soit 9,90 euros. De plus, le gouvernement luxembourgeois souscrira à des obligations convertibles nouvellement émises pour un montant total de 376 millions d'euros.

Revenant sur ces négociations, le Premier ministre français, M. François FILLON, a expliqué que ce sauvetage "répond à notre conviction qu'aucune grande banque européenne ne doit être acculée à la faillite, et que les Etats doivent assumer leurs responsabilités afin de garantir la sécurité des déposants et le fonctionnement de l'économie". Pour sa part, l'Elysée a précisé qu'à l'issue de cette opération, l'Etat français et le groupe CDC, qui détiendront ensemble plus de 25 % du capital de Dexia, auront la "minorité de blocage".

L'Etat français a considéré qu'il était de son "devoir" et de son "intérêt" de venir au secours, aux côtés des gouvernements belge et luxembourgeois, de la banque franco-belge Dexia, a déclaré pour sa part la ministre de l'Economie, Mme Christine LAGARDE. "Il y avait un risque que l'établissement ne passe pas la journée, ce qui aurait constitué un risque systémique pour la stabilité du système financier". "L'opération au capital et la souscription au capital du groupe

interviendra dans les 15 jours". "Il était indispensable que l'Etat intervienne et souscrive au capital de Dexia pour deux raisons". D'une part, "pour permettre la continuité du financement des collectivités locales". "D'autre part parce qu'en raison de la taille de l'établissement et du rôle qu'il joue sur les marchés, il était indispensable de recapitaliser pour assurer la stabilité du système financier".

Pour sa part, la Commission de Surveillance de la CDC, présidée par M. Michel BOUVARD, député (UMP) de la Savoie, a indiqué qu'en s'engageant à ce niveau, la CDC "fait tout d'abord son devoir au regard d'une société qu'elle a contribué à créer dans sa composante française. Cet engagement est associé à celui de l'Etat qui, avec responsabilité, a compris que l'Institution publique ne pouvait, au regard de ses activités courantes et de ses autres engagements, assurer seule, une telle opération". Au terme de cette recapitalisation, la participation du Groupe CDC au capital de Dexia passera de 13,9 % à plus de 20 %.

En tout état de cause, le ministre du Budget, M. Eric WOERTH, a assuré que le milliard d'euros que doit apporter le gouvernement à Dexia "ne joue pas sur les déficits" de l'Etat.

M. Thierry BERLIZOT, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, jusqu'alors directeur adjoint du cabinet de Mme Christine BOUTIN, ministre du Logement et de la Ville, se voit confier la direction générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense

M. Thierry BERLIZOT, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, ancien collaborateur de M. Christian ESTROSI au ministère délégué à l'Aménagement du territoire, directeur adjoint du cabinet de Mme Christine BOUTIN, ministre du Logement et de la Ville, chargé de la politique de la ville, vient de se voir confier la direction générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense. Il succède à M. Olivier ROCHEREAU, contrôleur général des armées, en poste depuis août 2005.

Né en décembre 1957, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1977), ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, M. Thierry BERLIZOT fut nommé en 1982 responsable du service des équipements publics ruraux à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Sarthe, avant d'être conseiller technique au cabinet de M. Yves GALLAND au ministère délégué chargé des Collectivités locales en 1987-1988. Secrétaire général du Fonds interministériel de développement et d'aménagement régional à la DATAR (1989-1992), et, parallèlement, coordinateur de l'équipe "politique de développement rural" à la DATAR (1990-1992), il fut ensuite directeur général des services départementaux de la Vendée, de 1992 à 2001, avant d'être directeur du patrimoine de l'Association charitable d'éducation et d'instruction de Sainte-Clotilde, de juin 2001 juin 2005. Conseiller technique (affaires rurales) au cabinet de M. Christian ESTROSI au ministère délégué à l'Aménagement du territoire jusqu'en mai 2007, M. Thierry BERLIZOT était, depuis juillet 2007, directeur adjoint du cabinet de Mme Christine BOUTIN, ministre du Logement et de la Ville, chargé de la politique de la ville.

Créé par une ordonnance du 2 août 2005 relative à la mise en place au sein des institutions de la défense d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés, l'Etablissement public d'insertion de la défense, établissement public de l'Etat placé sous la tutelle du ministre de la Défense et du ministre chargé de l'Emploi, a "pour objet l'insertion

sociale et professionnelle des jeunes sans diplômes ou sans titres professionnels ou en voie de marginalisation sociale". A ce titre il "organise des formations dispensées dans des institutions et par un encadrement s'inspirant du modèle militaire" ; "accueille et héberge des jeunes dans le cadre de ces formations" ; et "peut développer des actions de coopération nationale ou internationale avec des collectivités publiques, des entreprises, des organismes publics ou privés de formation".

Création d'un "conseil politique" autour de Mme Martine AUBRY dans la perspective du Congrès de Reims

Un "conseil politique", composé d'une trentaine de personnalités socialistes, a été créé autour du maire de Lille Martine AUBRY pour coordonner sa campagne interne en vue du Congrès de Reims, pour lequel elle conduit une motion, a-t-on appris hier à l'issue d'un déjeuner de travail. Ce conseil politique, qui s'est réuni pour la première fois hier dans des locaux de l'Assemblée nationale, doit se réunir toutes les semaines autour de Mme AUBRY.

Etai^{ent} notamment présents les présidents des Conseils régionaux d'Ile-de-France Jean-Paul HUCHON et du Nord-Pas-de-Calais Daniel PERCHERON, le premier secrétaire de la fédération PS du Nord Gilles PARGNEAUX, l'ancien ministre Marylise LEBRANCHU, députée du Finistère, et le maire de Reims Adeline HAZAN. Etai^{ent} aussi présents les signataires de sa motion, comme le député de Saône-et-Loire Arnaud MONTEBOURG, l'ancien Premier ministre Laurent FABIUS et M. Claude BARTOLONE, président du conseil général de Seine-Saint-Denis, les députés (strausskahnien^s) de Paris Jean-Christophe CAMBADELIS et Sandrine MAZETIER, ainsi que l'ancien président du Mouvement des jeunes socialistes (MJS) David LEBON.

Mme AUBRY fournira aujourd'hui des indications sur l'organisation de sa campagne lors d'une conférence de presse. Une équipe de porte-parole, plutôt jeunes et fortement féminisée, va être mise en place. Outre celui de Mme MAZETIER circulent les noms de Mme Laurence ROSSIGNOL, vice-présidente du Conseil régional de Picardie et Secrétaire nationale du PS aux droits des femmes, et de Mme Laurence DUMONT, députée du Calvados.

M. Edouard COUTY, conseiller maître à la Cour des comptes, présidera l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales-ONIAM

M. Edouard COUTY, conseiller maître à la Cour des comptes, qui préside depuis peu le Haut conseil des professions paramédicales (cf. "BQ" du 11 septembre), vient d'être nommé président du Conseil d'administration de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales-ONIAM.

Né en juin 1946, titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un diplôme d'études politiques, ancien élève de l'Ecole nationale de santé publique, ancien directeur d'hôpital, M. Edouard COUTY fut notamment directeur de l'hôpital de Chalons-sur-Marne, avant d'être conseiller technique au cabinet de M. Claude EVIN au ministère délégué chargé de la Santé et de la Protection sociale (1988), puis au ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale (1988-1991), et parallèlement conseiller technique au cabinet de M. Bruno DURIEUX au ministère délégué à la Santé (1990-1991). Directeur de l'Hôpital Saint-Louis (1992-1995),

il fut ensuite directeur général des Hôpitaux universitaires de Strasbourg (1995-1998). Directeur des hôpitaux au ministère de la Santé (1998-2000) puis directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, à la suite de la réorganisation du ministère de la Santé, devenu ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, de juillet 2000 à janvier 2005, M. Edouard COUTY fut alors nommé conseiller maître à la Cour des comptes au tour extérieur. Vice-président de l'Institut Imagine des Maladies Génétiques depuis 2006, il présida l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (2004).

Par ailleurs, M. Dominique MARTIN, né en septembre 1955, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien élève de l'ENA (promotion "Marc Bloch"), administrateur civil, ancien collaborateur de M. Bernard KOUCHNER au ministère délégué à la Santé, a été renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales-ONIAM, poste qu'il occupe depuis mai 2002.

Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES, qui était adjointe au secrétaire général de la Caisse des dépôts, est nommée directrice de l'efficacité opérationnelle et de l'innovation auprès du directeur général délégué du groupe Société Générale

Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES, administrateur civil, jusqu'alors adjointe au secrétaire général de la Caisse des dépôts (CDC), rejoint le Groupe Société Générale et est nommée directrice de l'efficacité opérationnelle et de l'innovation auprès de M. Séverin CABANNES, directeur général délégué. Elle sera plus particulièrement en charge de l'atteinte des objectifs du "Plan d'Efficacité Opérationnelle" décidé par le Groupe. A ce titre, elle sera membre du comité de direction du groupe Société Générale.

Née en novembre 1962, licenciée en lettres, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES fut affectée au ministère du Budget en 1988, à sa sortie de l'ENA (promotion "Michel de Montaigne"). Affectée au bureau "agriculture et affaires européennes" (1988-1990), elle fut, ensuite, adjoint au chef du bureau des synthèses budgétaires, politiques budgétaires et suivi du budget à la direction du Budget (1990-1993), avant d'être détachée, au titre de la mobilité, en qualité d'attachée principale de direction à la direction du commerce extérieur de la Banque nationale de Paris-BNP (entre 1993 et 1995). Chargée du bureau "budget des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement" (1995-1997), puis du bureau "affaires européennes" (1997-2000) toujours à la direction du Budget, elle fut chargée (février-juin 2000), puis sous-directrice des politiques salariales et emploi dans la fonction publique et le secteur public, questions statutaires et indemnitaires concernant les personnels de la fonction publique (2^{ème} sous-direction) à cette même direction de juin 2000 à août 2002. Directrice déléguée en charge des finances et du pilotage économique d'Informatique CDC (I-CDC) (2002-2004), elle fut nommée en 2004 directrice adjointe, directrice du budget, du contrôle de gestion et de la programmation informatique au secrétariat général de la Caisse des dépôts et consignations, et chargée, depuis peu, d'une mission de réflexion sur l'évolution de la fonction logistique de la CDC. Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES fut parallèlement promue en septembre 2006 chef de service, adjointe au secrétaire général de la CDC. Elle est la fille de M. Georges MERCADAL, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, président du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, ancien vice-président de la Commission nationale du débat public, ancien vice-président du Conseil général des ponts et chaussées.

Le nom de M. Olivier TCHERNIAK, secrétaire général de la fondation d'entreprise Orange, plus particulièrement évoqué pour la présidence d'Admical

A la suite du départ, le 31 décembre 2007, de M. Jacques RIGAUD, conseiller d'Etat honoraire, ancien président-directeur général de RTL, ancien administrateur délégué de la CLT et ancien président de l'établissement public du musée d'Orsay, de la présidence d'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial), l'association est à la recherche de son nouveau président.

M. Guillaume PEPY, maître des requêtes au Conseil d'Etat, alors directeur général de la SNCF, avait été pressenti pour le poste de président de l'association qu'il devait prendre à la fin du mois mars. S'étant vu confier la présidence de la SNCF fin février, M. PEPY n'avait pas souhaité prendre ses fonctions à la tête d'Admical, pour des raisons de disponibilités. L'association avait donc repris ses recherches, l'intérim de la présidence étant assuré par le vice-président M. Alain GRANGE-CABANE, président de la Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA).

Selon nos informations, le conseil d'administration d'Admical aurait choisi de se tourner vers un de ses membres, praticien chevronné du mécénat, M. Olivier TCHERNIAK, secrétaire général de la fondation d'entreprise Orange.

Né en août 1948, docteur en économie et titulaire d'un "post doctorate" de l'université de Californie, M. Olivier TCHERNIAK commença sa carrière à la direction générale des télécommunications où il fut responsable géographique à la direction internationale (1976-1978), avant de rejoindre le cabinet du directeur général (1978) puis de devenir chef de cabinet du directeur commercial (1979-1981). En 1981, il fut nommé directeur des affaires sociales et de la communication à la Société d'études et de systèmes d'automatisation (SESA). Il fut par la suite responsable de la communication de France Télécom (1983-1987) puis directeur de la communication (1987-1994). En 1994, il devint président de Vidéo Télématic Communication (VTCOM), avant d'être nommé en 1998 président de France Télécom Hébergement (FTH). Nommé, en 2001, secrétaire général à la division clients entreprises de France Télécom, M. Olivier TCHERNIAK est depuis 2005 directeur mécénat et solidarités et secrétaire général de la Fondation Orange. Il est membre du conseil d'administration d'Admical.

Mme Marie-Louise FORT, députée (UMP) de l'Yonne, a été chargée par le groupe UMP de l'Assemblée nationale d'une mission sur la lutte contre l'inceste

Mme Marie-Louise FORT, née en décembre 1950, députée (UMP) de l'Yonne, ancien maire de Sens (2001-2008), ancienne conseillère régionale de Bourgogne, a été chargée par le groupe UMP de l'Assemblée nationale d'une mission sur la lutte contre l'inceste.

Cette mission vise, selon le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, M. Jean-François COPE, député de Seine-et-Marne, maire de Meaux, à définir les moyens de "mieux prévenir et mieux sanctionner l'inceste".

Mme FORT, qui auditionnera des associations et des victimes, devrait rendre ses conclusions début 2009.

Rédaction Politique de la Société Générale de Presse : M. Jean-Michel PIGNOUX, jusque-là rédacteur en chef adjoint en est nommé rédacteur en chef

A la suite du départ de M. Gérard DUVERNOY, rédacteur en chef et adjoint au directeur de la rédaction Etienne LACOUR, parallèlement rédacteur en chef de la rédaction politique, le service Politique de la Société Générale de Presse, qui édite notamment le "Bulletin Quotidien", est réorganisé. Ainsi, M. Jean-Michel PIGNOUX, jusque-là rédacteur en chef adjoint en est nommé rédacteur en chef alors que Mme Marie BEZOU est promue rédactrice en chef adjointe.

Né en 1960, titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences politiques et d'un DEA en histoire contemporaine, diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, M. Jean-Michel PIGNOUX a rejoint la Société Générale de Presse (SGP) en 1987 comme documentaliste. Journaliste à la rédaction politique de la SGP à partir de 1989, il en fut nommé secrétaire général adjoint en 1997 puis rédacteur en chef adjoint en 2000. Il fut, par ailleurs, auditeur de la 57^{ème} session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) en 2004-2005. Administrateur de Géostratégie 2000, il a en outre collaboré à l'ouvrage "577 députés à élire" (SGPresse Editions).

Mme Marie BEZOU promue rédactrice en chef adjointe

Parallèlement, Mme Marie BEZOU, journaliste au sein de la rédaction politique de la SGP, en est nommée rédactrice en chef adjointe.

Née en 1959, titulaire d'une maîtrise de droit et diplômée de l'Institut français de presse (IFP), Mme Marie BEZOU débuta sa carrière à la Société Générale de Presse (SGP) en 1983 comme documentaliste. Journaliste à la rédaction politique de la SGP depuis 1984, Mme BEZOU est par ailleurs secrétaire générale de l'Association de la presse diplomatique française (APDF) depuis 1994.

L'ancien ministre Philippe VASSEUR, président du Crédit Mutuel Nord Europe, ancien directeur de la rédaction économique du "Figaro", présidera l'Ecole supérieure de journalisme de Lille

M. Philippe VASSEUR, président du Crédit Mutuel Nord Europe, ancien ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, ancien journaliste aux "Echos", au "Figaro" et à TF1, est nommé président de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJ). Il a été élu hier par le conseil d'administration de l'école, en remplacement de M. Hervé BOURGES, président de l'ESJ depuis 1998, ancien président de TF1, France Télévisions et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui ne souhaitait pas voir renouvelé son mandat.

Né en août 1943, diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, M. Philippe VASSEUR fut responsable de l'information du port autonome de Dunkerque de 1968 à 1970. Entré au journal "Les Echos" en 1970, il y fut notamment chef du service "régions" (1973-1976), rédacteur en chef adjoint (1976-1977), puis rédacteur en chef (1977-1981). Il fut parallèlement directeur de la Société d'édition du Comité national pour l'aménagement du territoire français (1976-1978) et président de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJ) (1978-1981). Chef du service économique de TF1 (janvier 1981-avril 1982), il fut ensuite

directeur de la rédaction du quotidien "Le Nouveau Journal" (1982-1984), avant d'entrer au "Figaro", où il fut successivement rédacteur en chef du service économique (1984), responsable du supplément économique quotidien (1984-1989), et parallèlement responsable du supplément économique hebdomadaire de 1985 à 1989 et directeur de la rédaction économique de ce quotidien (1987-1989). Elu député (UDF) du Pas-de-Calais en mars 1986, il démissionne de son mandat parlementaire en mai 1995 pour exercer des fonctions ministérielles. Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais depuis 1992, il fut maire de Saint-Pol-sur-Ternoise entre 1995 et 2000. M. Philippe VASSEUR fut ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation de 1995 à 1997. Il fut vice-président de Démocratie Libérale de 1997 à 1999. Il présida par ailleurs, entre juin 1998 et janvier 2000, le Mouvement national des élus locaux-MNEL. Il annonça son retrait de la vie politique fin décembre 1999 et rejoignit en janvier 2000 le Crédit Mutuel du Nord en tant que conseiller du président et président du conseil de surveillance de CMN Holding, qui regroupe l'ensemble des filiales stratégiques de la banque nordiste. Depuis mai 2000, M. VASSEUR est président du Crédit Mutuel Nord Europe, membre du conseil de surveillance de Crédit industriel et commercial (CIC) depuis mai 2001, président de l'association Alliances depuis octobre 2005, et fut président de l'Agence française d'information et de communication agricole et rurale (Aficar) d'avril 2007 à mars 2008.

M. Jean-Pierre PHILIPPE, conseiller économique, ancien collaborateur de M. Jack LANG, est chargé par Mme Valérie PECRESSE d'une mission sur la place de l'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie

M. Jean-Pierre PHILIPPE, conseiller économique, ancien conseiller spécial auprès du ministre de l'Education nationale, M. Jack LANG, est chargé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Valérie PECRESSE, d'une mission sur la place de l'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie. Il devra formuler des propositions avant la fin de l'année.

Né en décembre 1955, Conseiller économique, titulaire d'une maîtrise en droit public, docteur en économie, M. Jean-Pierre PHILIPPE fut nommé attaché commercial en 1987, à sa sortie de l'ENA (promotion "Fernand Braudel"). Chargé des questions multilatérales Est-Ouest et Nord-Sud à la Direction des relations économiques extérieures-DREE (1987-1988), il fut ensuite chef du cabinet de M. Louis MERMAZ à la présidence du groupe socialiste de l'Assemblée nationale (1988-1990), avant d'être conseiller à ses côtés au ministère de l'Agriculture et de la Forêt (1990-1992). Délégué permanent adjoint de la France auprès du GATT (1992-1995), il fut directeur régional du commerce extérieur du Nord-Pas-de-Calais de mai 1996 à février 1997, puis chef des services d'expansion économique à Varsovie (1997-1998). Directeur du cabinet de M. Jacques DONDOUX, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de mai 1998 à mai 1999, Il fut alors nommé directeur général de la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires-SOPEXA. De septembre 2000 à mai 2002, M. Jean-Pierre PHILIPPE fut conseiller spécial auprès du ministre de l'Education nationale, M. Jack LANG. De novembre 2002 à avril 2003, il fut chef des services économiques à l'étranger ayant compétence sur la zone "Benelux", chef de la mission économique en résidence à Bruxelles. Il fut ensuite, d'avril 2003 à mai 2004, directeur de la stratégie et de la communication d'EADS Telecom, puis, de mai 2004 à juin 2005, directeur des relations institutionnelles d'EADS Défense et Sécurité. Nommé, en juin 2005, vice-président coordination stratégique du groupe EADS, il devint, en octobre de la même année,

secrétaire général marketing strategy and global development du groupe EADS. De septembre 2007 à mars 2008, M. Jean-Pierre PHILIPPE fut président-directeur général de Médical Mobile. Il fut maire PS de Villefontaine (Isère) de 1989 à 1995. Il est l'époux de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

La répartition des emplois offerts aux élèves de la promotion "Willy Brandt" de l'ENA qui achèveront leur scolarité en 2009 a été précisée

Les emplois offerts aux élèves de la promotion "Willy Brandt" de l'Ecole nationale d'administration-ENA achevant leur scolarité en 2009 viennent d'être répartis par arrêté du Premier ministre.

Sont ainsi proposés : 5 postes d'auditeur au Conseil d'Etat ; 5 postes d'auditeur à la Cour des comptes ; 5 postes d'inspecteur des finances ; 2 postes d'inspecteur de l'administration ; 3 postes d'inspecteur des affaires sociales ; 11 postes de conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel ; 4 postes de conseiller de chambres régionales des comptes ; 4 postes de conseiller des affaires étrangères.

A ces postes, s'ajoutent 53 postes d'administrateur civil répartis de la façon suivante :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire : 4 postes ; ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales : 10 postes ; ministère de l'Economie, de l'Industrie, et de l'Emploi et ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique : 18 postes ; ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire : 1 poste ; ministère de la Justice : 2 postes ; ministère de l'Agriculture et de la Pêche : 2 postes ; ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : 6 postes ; ministère de l'Education nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 4 postes ; ministère de la Défense : 4 postes ; ministère de la Culture et de la Communication : 2 postes. Enfin 3 postes d'administrateur de la Ville de Paris seront également proposés.

Annulation de l'élection municipale de Colmar

Le Tribunal administratif de Strasbourg a annulé hier l'élection municipales de Colmar, estimant que le maire sortant, M. Gilbert MEYER (UMP), ancien conseiller général et ancien député du Haut-Rhin, ancien conseiller régional d'Alsace, avait exercé des "pressions sur une partie de l'électorat" avant sa victoire de justesse face au DVD Roland WAGNER, président-directeur général de la SA Wagner et Associés, ancien conseiller général du Haut-Rhin.

Le tribunal a estimé que M. MEYER a exercé "une pression" sur une partie de l'électorat en s'engageant à soumettre au conseil municipal une proposition de subvention pour construire une seconde mosquée à Colmar dans une lettre adressée à l'imam Bachir DAOUDI, président de l'association culturelle des musulmans maghrébins. Cette promesse a été relayée uniquement auprès des fidèles, sans que l'adversaire de M. MEYER ait pu prendre position sur le sujet, a relevé le tribunal.

Les juges administratifs ont également estimé que la "réalisation précipitée" de travaux qui ont permis l'organisation d'une manifestation sportive à la veille du second tour de l'élection municipale "ainsi que la présence sur les lieux de M. MEYER" ce jour-là "ont eu pour objet d'influencer les électeurs du quartier bénéficiaire de cette opération".

Eu égard à l'écart de 149 voix qui a séparé les deux candidats (0,69 %), ces pressions ont été "de nature à vicier le second tour des élections municipales qui doivent dès lors être annulées", conclut le tribunal qui a ainsi suivi les recommandations émises à la mi-septembre par le commissaire du gouvernement.

"C'est une très bonne nouvelle. Nous avons constaté plusieurs irrégularités qui ont été confirmées par le tribunal", s'est réjoui M. Roland WAGNER après avoir pris connaissance du résultat. "Dans le cas où le maire ne ferait pas appel, l'intégralité de l'élection municipale pourrait être organisée dans les trois prochains mois".

M. Gilbert MEYER s'est dit "très surpris" de la décision du tribunal, basée selon lui sur une "appréciation" et non sur une fraude. "Ce qu'on me reproche, ce n'est pas la chaussette de Perpignan", s'est-il félicité en référence à l'incident qui s'était produit aux élections municipales de cette ville après que le président d'un bureau de vote eut été trouvé en possession de bulletins de vote et d'enveloppes dissimulés dans ses poches et ses chaussettes, lors du dépouillement.

Le maire a indiqué qu'il consulterait ses colistiers avant de décider s'il ferait ou non appel et qu'il comptait d'ici là "mener à bien le prochain conseil qui se tiendra le 15 octobre". Il dispose d'un mois pour faire appel.

La condamnation des prévenus dans l'affaire des "écoutes illégales de l'Elysée" devient définitive

La Cour de cassation a mis hier un point final à l'affaire des écoutes illégales de l'Elysée, scandale du premier septennat du président François MITTERRAND, en confirmant les condamnations des sept prévenus qui, mécontents de devoir indemniser les victimes, étaient allés en cassation.

Entre 1983 et 1986, plusieurs personnalités, notamment l'écrivain Jean-Edern HALLIER, l'actrice Carole BOUQUET, où le journaliste Edwy PLENEL, avaient été écoutées par la cellule de l'Elysée. Créée pour lutter contre le terrorisme après les attentats perpétrés en 1982 à Paris, cette cellule avait surtout cherché à étouffer certaines affaires compromettantes pour le pouvoir, comme celle des Irlandais de Vincennes, ou à préserver la fille cachée du président, Mazarine.

L'affaire s'était conclue le 9 novembre 2005 par sept condamnations (cf. "BQ" du 10 novembre). Les deux principaux protagonistes, l'ancien directeur adjoint du cabinet de François MITTERRAND, M. Gilles MENAGE, préfet honoraire, secrétaire général de l'Institut François Mitterrand, président d'International Consortiums Conseil, président d'honneur d'EDF, et le chef de la "cellule de l'Elysée", M. Christian PROUTEAU, préfet, chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement, avaient été condamnés à six et huit mois de prison avec sursis et 5000 euros d'amende chacun. Le tribunal avait également considéré que les fautes commises par les prévenus étaient "non détachables du service de l'Etat" et qu'il revenait donc à celui-ci d'indemniser les victimes.

Avaient également été condamnés M. Pierre CHARROY, ancien commandant du groupement interministériel de contrôle, l'ancien policier de la DST Pierre-Yves GILLERON, M. Louis SCHWEITZER, président du collège de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité-HALDE, ancien directeur de cabinet de M. Laurent FABIUS à Matignon (1984-1986), le général Jean-Louis ESQUIVIER et un ancien gendarme de la cellule, Paul BARRIL.

Le 13 mars 2007, la Cour d'appel de Paris avait jugé que les prévenus avaient commis une faute personnelle, "détachable du service de l'Etat" et que frais d'avocat et dommages et intérêts, soit plusieurs dizaines de milliers d'euros, étaient à leur charge. Alors qu'à l'audience, les conseils des prévenus avaient soutenu que ceux-ci avaient agi "dans l'intérêt et pour le compte de l'Etat", l'avocat général avait conclu au rejet des pourvois. Suivant cet avis, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté six de ces pourvois et déclaré irrecevable celui de M. Christian PROUTEAU, rendant ainsi définitives leurs condamnations sur intérêts civils.

A l'exception de M. Paul BARRIL, le seul à avoir fait appel du jugement de première instance, les condamnations pénales étaient déjà définitives.

EN QUELQUES LIGNES...

◆ M. Patrick LEGRAND, né en juillet 1948, architecte DPLG, président d'honneur de France Nature Environnement, directeur de la mission "environnement" de l'INRA, vice-président de la Commission nationale du débat public, ancien membre du Conseil économique et social, ancien collaborateur de Mmes Huguette BOUCHARDEAU au ministère de l'Environnement et Dominique VOYNET au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT).

◆ A partir de ce mois d'octobre et pour une durée de 4 ans, Mme Evelyne HEYER, professeur au Muséum, directrice du laboratoire de génétique des populations humaines au Musée de l'Homme associé au CNRS, et M. Franz MANNI, maître de conférences, assureront la direction scientifique de la revue anthropologique internationale "Human Biology", éditée par l'université Wayne, à Détroit, aux États-Unis. C'est la première fois que les directeurs scientifiques de cette revue de renommée et de diffusion internationale fondée en 1929 ne seront pas Américains.

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Ouvrage en un tome sous reliures mobiles, mis à jour de façon permanente

**Cabinet du président - Composition du bureau et des services -
Liste des membres, des groupes et des sections - Représentation dans les organismes
Biographies des membres du Conseil économique, social et environnemental**



LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

◆ M. Jean-François COPE, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, a proposé aux députés du Nouveau Centre (NC) de travailler "main dans la main" sur la réforme des collectivités locales, lors des rencontres parlementaires du NC à Beaune. Si les députés du Nouveau Centre ont ressenti "un début d'arrogance" de la part de l'UMP, "c'est que peut-être on avait été un tout petit peu maladroits", a déclaré M. COPE. Interrogé sur la demande du NC, qui souhaite obtenir la présidence d'une des deux nouvelles commissions parlementaires qui seront créées dans le cadre de la révision constitutionnelle, M. COPE s'est montré plus réticent. "Ca c'est compliqué", a-t-il répondu. "J'ai dans ce domaine-là beaucoup de candidatures au sein du groupe (UMP)". "Mais il y a 1.000 manières de travailler ensemble, faire en sorte par exemple que les députés centristes soient rapporteurs de texte, qu'ils soient en initiative, qu'on reprenne leurs propositions", a-t-il ajouté. M. François SAUVADET, président du groupe NC à l'Assemblée nationale, a pour sa part maintenu sa demande, affirmant devant la presse qu'il en ferait un "casus belli" si elle n'était pas satisfaite.

◆ La ministre de l'Intérieur Michèle ALLIOT-MARIE a estimé hier à Saint-Denis que "plus d'une centaine" de détenus dans les prisons françaises pouvaient être considérés en voie de radicalisation islamique. La ministre s'exprimait à l'Institut national des hautes études de sécurité (Inhes) en ouverture d'un séminaire européen consacré à la radicalisation dans les prisons de l'UE, organisé par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat) de la police française, en présence du vice-président de la Commission européenne Jacques BARROT. On "retrouve également ce phénomène dans d'autres pays tels que l'Allemagne et l'Autriche", a-t-elle ajouté. C'est justement sous présidence autrichienne, en 2007, qu'une réflexion sur ce phénomène a été ouverte, que la France "souhaite finaliser d'ici la fin de sa présidence de l'UE, fin décembre", a-t-on expliqué de source diplomatique. La ministre a présenté un "manuel, à destination de l'ensemble des personnels pénitentiaires" de l'UE, recensant "un certain nombre d'indicateurs" annonciateurs d'un début de radicalisation. Parmi ceux-ci, figure notamment "ce qui peut être d'ordre extérieur, vestimentaire ou barbe qu'on laisse pousser". Elle y a ajouté "d'autres, moins visibles, par exemple, le refus d'obéir à des ordres donnés par les personnels féminins". Le manuel regroupe aussi des "recommandations pour essayer d'interrompre le processus, de rétablir un discours, d'empêcher l'enfermement (sur soi-même) qui préside souvent à la radicalisation", telles que "ne pas avoir une attitude de rejet d'une religion, assurer la liberté religieuse". Outre des spécialistes européens, participaient à ce séminaire des représentants de l'Algérie, avec qui "nous voulons travailler", a affirmé la ministre, parce que "l'UE ne peut seule, lutter contre l'extrémisme ou le terrorisme".

◆ La ministre de la Santé Roselyne BACHELOT a écarté hier après ses collègues du Budget et du Travail, l'idée avancée par un rapport parlementaire (cf. "BQ" d'hier) de taxer davantage la "malbouffe" et d'abaisser en contrepartie la TVA sur les fruits et légumes. "La démarche est intéressante (mais) nous sommes dans une période difficile sur le plan économique, et taxer un certain nombre de produits reviendrait à taxer les plus faibles", a estimé la ministre sur Canal+. Interrogée sur une baisse de la TVA sur les fruits et légumes, elle a jugé que "ça peut être une idée, mais la TVA est déjà très basse sur les fruits et légumes". "Pour l'instant je n'ai pas retenu cette solution", a-t-elle poursuivi. Mme BACHELOT a indiqué qu'elle était "dans une démarche de prise en charge de l'obésité" et que les dispositifs qu'elle allait mettre en place dans le cadre de la loi de santé "dans quelques semaines vont donner des outils dans ce sens".

◆ Les présidents des groupes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates de l'Union européenne se réuniront les 6 et 7 octobre à Paris, a annoncé hier le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Une conférence de presse de MM. Martin SCHULTZ, président du groupe socialiste au Parlement européen et Jean-Marc AYRAULT, président du groupe SRC à l'Assemblée, clôturera ces travaux le 7 octobre à 12h30 à l'Assemblée. "Au moment où la crise financière fait

vaciller l'économie mondiale, l'Europe a le devoir d'unir ses efforts pour soutenir l'activité et mettre en place un nouveau système de régulation des échanges", estiment les députés socialistes.

◆ La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) estime que le refus de verser des prestations sociales aux enfants étrangers qui ne peuvent justifier de la régularité de leur entrée en France est discriminatoire. Elle a publié hier le texte d'une de ses délibérations et d'un rapport spécial sur ce sujet qui viennent d'être envoyés pour publication au "Journal officiel" (JO). Dans ce rapport, la Halde assure avoir "reçu de nombreuses réclamations de parents d'enfants étrangers, qui s'étaient vu refuser le bénéfice des prestations familiales par les Caisses d'allocations familiales (CAF), au motif qu'ils ne pouvaient justifier de la régularité de l'entrée de leurs enfants sur le territoire national". Pour la Halde, ce motif est "discriminatoire", seule "la régularité du séjour des parents" pouvant être exigée. La Halde a donc présenté ses observations devant les cours d'appel de Paris et de Versailles, qui ont ordonné le versement des prestations familiales aux familles. La Halde recommande par ailleurs au ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports de modifier les dispositions du code de la sécurité sociale qui sont contraires à la Convention européenne des droits de l'Homme et à la Convention internationale des droits de l'enfant.

◆ Une majorité de Français (58 %) déclare ne jamais avoir suivi de formation continue, même s'ils sont 89 % à juger "indispensable de se former tout au long de la vie", selon un sondage de l'institut d'études Infracorces pour la Chambre de commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) publié hier (réalisé en juin et juillet 2008, 1.000 personnes, méthode des quotas). Une large majorité (78 %) déclarent connaître la formation continue, et 83 % des sondés estiment que tous les adultes peuvent bénéficier d'une formation continue, quel que soit leur âge ou leur situation professionnelle. Pour 72 % d'entre eux, "un diplôme de formation continue est aussi bien qu'un diplôme scolaire ou universitaire", et 80 % estiment que "la formation permet d'obtenir un diplôme qu'on n'a pas pu avoir plus jeune". Par ailleurs, plus de 60 % des Français seraient prêts à suivre une formation sur leur temps personnel, et à en financer une partie. Ils estiment à 72 % que la formation continue sert d'abord à l'entreprise ("améliorer ses compétences au service de l'entreprise dans laquelle on travaille"), et en second (à 54 %) au développement de sa culture générale et de ses connaissances. Ils ne sont que 25 % à penser que la formation continue apporte un bénéfice professionnel personnel, comme une augmentation de rémunération ou une promotion.

◆ Le think-tank de gauche Terra Nova, présidé par M. Olivier FERRAND, responsable national du PS chargé de l'international, a publié hier une première synthèse de ses travaux sur la carte scolaire dans le cadre d'un partenariat avec "Libération". Ses travaux montrent notamment que "la libéralisation de la carte scolaire" a creusé les inégalités. Ce résultat est "conforme aux observations internationales : dans tous les pays qui se sont engagés dans une libéralisation scolaires, la mixité sociale a reculé" souligne M. FERRAND. Mais selon une note de propositions rédigée par ce dernier, ainsi que la sociologue Agnès VAN ZANTEN et le professeur François DUBET, une "réforme progressiste est possible" : elle vise à "traiter les établissements dégradés". "Son objectif n'est pas de permettre aux élèves de fuir ces établissements, mais à l'inverse de leur donner des raisons d'y rester". Terra Nova propose en ce sens une série de propositions : renforcer massivement les moyens financiers alloués aux ZEP et adapter leur enseignement : "formation spécifique des enseignants, réservation des postes à des enseignants expérimentés, pédagogie adaptée à la réalité de chaque situation locale dans le cadre de projets d'établissement autonomes (diminution des effectifs par classe, dédoublement dans certaines disciplines, maîtres supplémentaires à certains niveaux d'enseignement...)." A cela doit s'ajouter une véritable politique d'accompagnement des personnels travaillant en ZEP et une évaluation régulière des projets d'établissement. Troisième réforme : créer le statut d'"élève à besoin éducatif prioritaire". Les moyens affectés seraient calculés pour les établissements au prorata du nombre d'élèves prioritaires accueillis. Autre piste : un plan périscolaire pour les ZEP, réalisé par des éducateurs assistants sociaux, qui pourrait combiner suivi médical, aides aux devoirs, activités sportives et associatives.

POUR VOS DOSSIERS

Congrès du PS : les motions déposées par Mmes Martine AUBRY, Ségolène ROYAL et M. Bertrand DELANOË défendent des propositions très proches

Dans le cadre de la préparation du Congrès du PS, qui se tiendra à Reims à la mi-novembre, six motions ont été enregistrées par le Conseil national du parti le 23 septembre dernier (cf. "BQ" du 24 septembre) et ont été distribuées aux militants, qui voteront le 6 novembre dans les sections pour les départager. Issus de l'actuelle majorité du parti, M. Bertrand DELANOË, Mmes Martine AUBRY et Ségolène ROYAL ont rendu public le texte de leurs motions respectives (motions A, D, et E). Logiquement, la lecture de ces textes met en avant leurs convergences sur l'orientation "réformiste" du PS, mais démontre aussi que leurs désaccords sur les alliances avec le centre et la conception du parti ne sont pas si importants qu'on le supposait. Il nous a semblé opportun de les présenter ici en parallèle. Nous reviendrons dans nos prochaines éditions sur les textes des trois autres motions, présentées respectivement par M. Benoît HAMON, le "pôle écologiste" et le courant Utopia.

D'une manière générale, les trois contributions (celle du maire de Lille intitulée "Changer à gauche pour changer la France", celle de M. Bertrand DELANOË intitulée "Clarté, courage, créativité" et celle de Mme Ségolène ROYAL, dont le premier signataire est le maire de Lyon Gérard COLLOMB, intitulée "L'espoir à gauche, fier(e)s d'être socialistes) défendent des propositions assez voisines, voire identiques. Elles prônent toutes un rôle accru de l'Etat pour lutter contre les dérèglementations et mettre fin à la "dérive spéculative" qui a abouti à la crise économique et financière qui secoue aujourd'hui la planète. M. DELANOË propose par exemple la création d'un "fonds d'Etat adossé à la Caisse des Dépôts, qui aurait vocation à soutenir les PME innovantes", tandis que Mme ROYAL évoque la création d'une "banque publique autour de la Caisse des Dépôts pour accompagner le développement des PME"... Les trois textes insistent beaucoup sur le triptyque "formation-recherche-innovation" pour assurer une économie performante et sur la nécessité de défendre un socialisme "réformiste" et pleinement "écologiste". Les propositions se rejoignent aussi sur la fiscalité (fusion IR et CSG avec prélèvement à la source, modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction de la part des bénéfices réinvestis, etc.), le social (nouvelle organisation de la durée du travail tout au long de la vie, création de la sécurité sociale professionnelle, renforcement du syndicalisme, création d'un service public de la petite enfance...), l'école (limitation du nombre d'élèves par classe dans les ZEP) ou les questions de société (ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels). Convergences sur l'Europe aussi : tous plaident pour "une Europe sociale". M. DELANOË est celui qui insiste le plus sur le credo "profondément européen" du PS et la nécessité de se rapprocher des sociaux-démocrates européens.

Les vraies pommes de discorde se situent donc à la fin des motions, lorsqu'il s'agit d'évoquer la stratégie d'alliances du PS, et notamment le fait de savoir s'il faut s'allier ou non avec le MoDem de M. François BAYROU. Divergences encore sur la nature du PS : Mme ROYAL plaide pour un parti "de masse", tandis que Mme AUBRY et M. DELANOË veulent "un parti de militants" et non de "supporters". L'élargissement aux sympathisants pour le choix du candidat PS à l'élection présidentielle en 2012 est un autre clivage. Il nous a semblé intéressant d'y revenir plus précisément, en confrontant les trois textes.

La vie du PS et la désignation du candidat

Sans surprise, les signataires de la motion E (COLLOMB-ROYAL) insistent sur la nécessité de "développer la démocratie participative pour associer en permanence les militants et les sympathisants" à la vie du parti et de "donner plus de poids aux intelligences territoriales", notamment en décentralisant des responsabilités aux fédérations (et en leur donnant plus de moyens). Il s'agit de "faire fonctionner le parti de façon ascendante, en nous appuyant sur les responsables fédéraux et les élus locaux, qui auront toute latitude pour l'irriguer. Le PS, ce n'est pas seulement la rue de Solférino, c'est d'abord et avant tout la multitude des compétences qui mettent les décisions en acte", est-il rappelé. Les signataires de la motion de Mme ROYAL insistent aussi sur la nécessité de multiplier de façon "massive" le nombre d'adhérents, notamment en "généralisant la carte à 20 euros pour les premières adhésions". "Nul ne doit être empêché de s'exprimer tant qu'un vote n'est pas intervenu, mais dès lors qu'il y a eu débat et vote, chacun se doit d'être solidaire", est-il rappelé par ailleurs, dans une allusion aux déchirements de 2005 autour du traité constitutionnel européen.

"Il y a urgence à mettre un terme aux dérives vers l'hyperpersonnalisation, vers une "présidentialisation" rampante de nos modes de fonctionnement, vers la transformation des courants d'idées (...) en clubs de supporters", estiment à l'inverse les signataires de la motion A (DELANOË-HOLLANDE), selon lesquels "les initiatives d'extériorisation et de contournement des lieux de débat et de décision communs, qui se sont dangereusement développés, notamment pendant et après l'élection présidentielle, doivent prendre fin", visant clairement Mme ROYAL. "L'urgence est de redynamiser un parti de militants", insiste le texte de la motion, qui revient aussi sur la nécessité de "respecter les décisions prises". Ainsi, "lorsque les militants sont appelés à s'exprimer, leur décision doit s'imposer, légitimement, à l'ensemble de notre famille", est-il rappelé.

La motion de Mme AUBRY fustige elle aussi les dérives vers la "présidentialisation du parti" et appelle à "retrouver le sens du collectif". "Nous refusons de croire au mythe de l'homme ou de la femme providentielle", écrivent les auteurs. "Pour nous, la priorité n'est pas de désigner un candidat ou une candidate à l'Élysée dès à présent...", ajoutent-ils, qui appellent les socialistes à "penser par eux-mêmes, plutôt que par les sondages" et à "refuser la dérive "people" du débat public". Elle justifie aussi son rapprochement avec les amis de M. Laurent FABIUS, se félicitant d'une "fraternité retrouvée" et appelant à "ne pas refaire le match du référendum de 2005". "Tous les socialistes sont des pro-européens convaincus. Nous sommes bien sûr tous des réformistes. (...) Là aussi, rendons notre Congrès utile en évitant les faux débats", insiste le texte. Et de rappeler comme les deux autres, que "lorsque nous avons adopté une ligne, nous devons parler d'une même voix, dès lors que la position a été élaborée collectivement et précédée d'un véritable débat mené jusqu'à son terme".

En ce qui concerne la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2012, le texte de la motion de Mme ROYAL indique qu'un "élargissement du collège électoral de désignation du candidat sera mis en place en direction des sympathisants. L'organisation de ces primaires de masse sera soumise à une procédure validée par les adhérents du PS".

"Une convention sera organisée pour fixer les modalités de désignation du candidat socialiste avec l'objectif de créer une dynamique populaire à gauche et de ne pas dessaisir les militants socialistes de leur choix", indique le texte de la motion A (DELANOË-HOLLANDE). "Des perspectives nouvelles se dessinent pour que les forces de la gauche de gouvernement engagent dès maintenant le travail d'élaboration d'un Contrat de majorité pour gagner en 2012 et pour gouverner ensemble. Une structure permanente de travail et d'initiatives, associant étroitement les groupes parlementaires, sera mise en place pour préparer des "Forums de l'Unité et du changement" dans les départements qui déboucheront sur des Assises de la gauche et de l'écologie", est-il précisé.

Les partisans de Mme AUBRY prônent pour leur part "des primaires dignes de ce nom pour mettre le PS en position de force face à la droite en 2012". "Aujourd'hui, ce sont les militants qui décident. Dans le dialogue avec nos partenaires, nous travaillerons à ouvrir plus largement la décision à ceux qui se reconnaissent dans le socialisme, afin de donner plus de force à notre candidat. Les principes et modalités seront arrêtés par le Conseil national", est-il indiqué sans plus de précision.

La stratégie d'alliances : pomme de discorde ou faux débat ?

Sur cette question cruciale, les trois motions se rejoignent pour dire que le rassemblement de la gauche doit être privilégié avant d'envisager la moindre ouverture. Si Mme ROYAL va plus loin, en lançant un appel à "tous les démocrates qui partagent des valeurs communes avec nous", M. DELANOE estime que le rassemblement doit s'arrêter à ceux qui "refusent le clivage entre la gauche et la droite" (sous-entendu le MoDem). Mais que celui-ci en vienne à faire "sans ambiguïté le choix de la justice sociale et du progrès, et le dialogue sera possible", écrit-il. De même, Mme AUBRY s'oppose clairement à toute alliance avec le centre, mais évoque les "démocrates" avec qui le PS pourrait agir.

Jugeant "parfaitement légitime" que le Congrès du PS débâte de sa stratégie d'alliances, les signataires de la motion COLLOMB-ROYAL mettent en avant plusieurs "principes" pour engager cette discussion. Tout d'abord, ils se donnent pour "objectif ambitieux" de faire du PS un parti dépassant les 30 % des suffrages exprimés lors des premiers tours des élections, rejoints en cela par les deux autres motions (Mme AUBRY évoque un seuil de "30 à 35 %", M. DELANOE veut porter l'assise électorale du PS "bien au-delà – et durablement – des 25 %" actuels). En ce qui concerne les alliances, "nous gardons bien sûr la stratégie d'alliance née à Epinay", précisent les signataires de la motion COLLOMB-ROYAL. Cette stratégie, rappellent-ils, "consiste d'abord à rassembler la gauche, toute la gauche. C'est à partir de cette stratégie que nous ferons appel, lors des élections, à ceux qui se reconnaîtront dans notre projet et dans ce rassemblement de la gauche ouvert à tous ceux qui veulent offrir à la France des perspectives nouvelles. A partir de là, il est possible et nécessaire de réunir, avec toutes les gauches rassemblées au soir du premier tour, tous les démocrates qui partagent des valeurs communes avec nous", estiment-ils.

"Nous voulons exprimer avec clarté notre conviction sur cette question centrale qui touche à la crédibilité de notre identité et à la sincérité de notre démarche politique", écrivent pour leur part les signataires de la motion DELANOE-HOLLANDE. "Le Parti socialiste est désormais la seule force politique à gauche qui puisse créer une dynamique de changement et opérer un rassemblement majoritaire pour conquérir le pouvoir. Il n'est pas pour autant en situation d'hégémonie politique et idéologique et il ne le revendique pas", ajoutent-ils. "L'essentiel est de concentrer nos efforts sur la construction de nos propres forces pour aimer des alliances autour de choix politiques et idéologiques clairs", estiment-ils. "Les alliances sont indispensables". Mais "elles doivent être à gauche avec tous ceux qui veulent participer à la construction de majorités nationales et locales pour gouverner ensemble", ajoutent-ils, en proposant de créer des "formes permanentes de coordination et d'actions communes" avec les partis de l'ancienne gauche plurielle (Verts, communistes, radicaux de gauche et républicains). "Quant au centre, constatons lucidement qu'il n'est pas à gauche...", ajoute le texte. "La question n'est pas ici de porter jugement sur les circonstances électorales locales qui ont amené des camarades à conclure des accords municipaux avec ce parti. Mais une circonstance ne fait pas une stratégie d'ensemble. (...) Les seules frontières du rassemblement que nous voulons construire sont entre ceux qui veulent y participer et ceux qui se réfugient dans la contestation ou dans le refus du clivage entre la gauche et la droite", insiste le texte. "Croyons en nous-mêmes, en nos capacités, travaillons, rassemblons des forces et il reviendra alors à celles et à ceux qui se définissent aujourd'hui comme centristes de choisir leur chemin.

Qu'ils s'opposent vraiment à la politique de la droite, qu'ils fassent sans ambiguïté le choix de la justice sociale et du progrès et le dialogue sera possible", ajoute-t-il toutefois, laissant la porte entr'ouverte.

"Nous voulons des alliances claires et nous réaffirmons notre attachement au rassemblement de la gauche", écrivent quant à eux les signataires de la motion D (AUBRY). "Notre Congrès doit mettre fin à la ligne politique en zigzag illustrée notamment, entre les deux tours de la dernière l'élection présidentielle", dénoncent-ils, visant clairement Mme ROYAL et sa main tendue à M. François BAYROU. "Avec nous, c'est clair : il n'y aura pas de retournement d'alliances au profit du centre", assurent-ils. M. BAYROU "certes s'oppose à Nicolas SARKOZY, mais refuse d'adhérer au projet des socialistes et de la gauche. A lui de sortir de l'ambiguïté. Or aujourd'hui, son projet est flou quand il n'est pas contraire à ce à quoi nous croyons", dénoncent-ils, prenant pour exemple son combat contre les 35 heures. "Pour nous, c'est clair, le rassemblement de la gauche est prioritaire. Il n'exclut pas que le PS agisse avec d'autres démocrates", ajoutent-ils toutefois, en mettant en avant "les millions de femmes et d'hommes qui refusent la politique de N. SARKOZY et attendent un projet différent pour la France et pour l'Europe". "A nous de les convaincre que c'est par le vote socialiste que le changement est possible", concluent-ils.

La politique en France

Présidence de la République
Conseil constitutionnel
Cabinets ministériels
Assemblée nationale
Sénat

Communes et maires de France
Conseils généraux de France
Conseil de Paris
Elections en France
Le petit BQ



Les Biographies.com

Plus de 80 ouvrages biographiques et monographiques, sous reliure mobile,
mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

U n d é p a r t e m e n t d e l a S o c i é t é G é n é r a l e d e P r e s s e

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

LIRE - VOIR - ENTENDRE**A LIRE** <**" Où va la France?" par M. Ivan RIOUFOL (Les Editions de Passy)**

Le président Nicolas SARKOZY est-il resté fidèle au candidat qui sut emporter l'Elysée le 6 mai 2007? Que reste-t-il du diagnostic de Nicolas SARKOZY? s'interroge l'auteur. Se replonger dans les péripéties d'un an de campagne, de juin 2006 à juin 2007, permet de mieux analyser l'élan qui porta au pouvoir le représentant de la droite, pourtant rudement contesté des cette époque pour son atlantisme et son libéralisme supposé explique M. Ivan RIOUFOL. "Ce rapide retour en arrière aide aussi à comprendre, un an après, les déceptions d'un électorat conquis in extremis par un homme ayant choisi de parler le même langage que les gens et de décrire sans pudeur des réalités jusqu'alors indicibles". Précisons que M. RIOUFOL, éditorialiste au "Figaro", membre du comité éditorial et titulaire du bloc-notes, ancien rédacteur en chef, chef du service des informations générales de ce quotidien, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels "La tyrannie de l'impudeur", "La tyrannie des Biens-pensants- Débat pour en pour en finir!", "La République des faux-gentils" et "La fracture identitaire" (2007).

Vient de paraître

→ Le numéro 306 de la revue "Projet" (que dirige M. Bernard HერიARD DUBREUIL) est paru. Cette livraison comporte, notamment, trois dossiers "Acteurs du monde ; Amartya Sen", "Après le Grenelle" et "Religions dans une Europe sécularisée" et des interventions de plusieurs personnalités, parmi lesquelles Mme Bettina LAVILLE, conseiller d'Etat, avocate au barreau de Paris, présidente de l'association "Vraiment Durable" et M. Philippe HUBERT, directeur des risques chroniques à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques-INERIS (renseignements "Projet", 14, rue d'Assas, Paris 75006, Tél. 01 44 39 48 48).

→ La livraison d'octobre de la revue "Futuribles" (que dirige M. Hugues de JOUVENEL) est disponible. Elle comporte notamment quatre dossiers ayant pour sujets "Climat : science, idéologie et politique", "L'urgence d'une métamorphose", " Une brève histoire des 15 prochaines années" et "L'avenir des énergies renouvelables marines" et des interventions de plusieurs personnalités parmi lesquelles M. André LEBEAU, professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers, ancien directeur général de l'Etablissement public Météo-France (Renseignements : "Futuribles", 47 rue de Babylone, Paris 75007, Tél. 01 53 63 37 70)

A VOIR - A ENTENDRE <

→ *La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.*

Mercredi

7h45 **Canal +** : M. Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi (" la Matinale")

7h45 **France 2** : Mme Martine AUBRY, maire (PS) de Lille, ancien Premier ministre ("Les Quatre vérités")

7h50 **RTL** : M. Pascal LAMY, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce ("L'invité de RTL" - M. Jean-Michel APHATIE)

8h15 **LCI** : M. Bernard ACCOYER, président de l'Assemblée nationale ("L'invité de Christophe BARBIER ")

- 8h20 **Europe 1** : M. Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre luxembourgeois, président de l'Eurogroupe ("L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH")
- 8h20 **France Inter** : M. Jean -Pierre JOUYET, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes ("L'invité d'Inter")
- 8h35 **RMC** : M. Jean-François COPE, député de la Seine-et-Marne, président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, ancien ministre ("Bourdin & Co")
- 10h00 **BFM** : MM. Jean-François VEISSET, vice-président, chargé des affaires sociales, à la CGPME et Marc DESPLAT, secrétaire général du Mouvement national des chômeurs et précaires ("Les grands débats de BFM" : "A partir de quand une offre d'emploi devient-elle "raisonnable"?")
- 11h00 **BFM** : MM. Yves BUR, député (UMP) du Bas-Rhin et Daniel LENOIR, directeur général de la Fédération nationale de la mutualité française et Mme Danielle KARNIEWICZ, président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés ("Les grands débats de BFM" : "Financement de la Sécurité sociale : l'équilibre reporté à 2012")
- 12h15 **BFM** : M. François ROUDIER, porte-parole du comité des constructeurs français d'automobile ("Le 12-15")
- 12h05 **LCI** : Compte rendu du Conseil des ministres.
- 12h30 **BFM** : M. Augustin de ROMANET, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ("Le 12-15")
- 13h00 **BFM** : M. Alex TURK, sénateur (NI) du Nord, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ("Le 12-15")
- 13h00 **LCP Assemblée nationale** : M. Bruno LE ROUX, député (PS) de la Seine-Saint-Denis ("13 Assemblée")
- 13h00 **RMC** : Mme Rama YADE, secrétaire d'Etat chargé des Affaires étrangères et des Droits de l'homme ("Les grandes gueules")
- 13h20 **BFM TV** : Mme Roselyne BACHELOT, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ("Midi Ruth ELKRIEF")
- 13h20 **LCP Assemblée nationale** : M. Jean LEONETTI, député (UMP) des Alpes-Maritimes ("Le député du jour")
- 13h30 **BFM** : M. Jean-Pierre DAVANT, président de la Fédération nationale de la mutualité française ("Le 12-15")
- 13h32 **LCI** : Mme Roselyne BACHELOT, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ("Le Club de l'Economie")
- 14h30 **Public Sénat** : en direct de l'hémicycle, élection du président du Sénat.
- 18h00 **"Le Talk Orange Le Figaro"** : M. Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.
- 18h20 **France Culture** : Mme Samia GHALI, sénateur (PS) des Bouches-du-Rhône ("Le Journal de la rédaction")
- 18h30 **LCI** : M. Henri EMMANUELLI, député (PS) des Landes, ancien président de l'Assemblée nationale, ancien ministre ("Le Oui/Non")

- 19h20 **France Inter** : Mme Pascale BRIAND, directrice générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et M. Eric POUDELET, directeur de la sécurité de la chaîne alimentaire à la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs de la Commission européenne ("Le téléphone sonne" : "La sécurité alimentaire")
- 20h20 **LCI** : M. Jean-Pierre ALIX, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ("L'Invité de l'Economie")
- 20h30 **LCP Assemblée nationale** : M. Pierre MAZEAUD, conseiller d'Etat honoraire, ancien président du Conseil constitutionnel, ancien ministre ("Questions d'Info")
- 21h00 **LCP Assemblée nationale** : MM. Jean-Marie LE GUEN, député (PS) de Paris et Jean-René BUISSON, président de l'Association nationale des industries alimentaires et Mme Valérie BOYER, député (UMP) des Bouches-du-Rhône (Ça vous regarde")

COLLOQUES ◀

→ L'association des avocats pénalistes-ADAP (que préside M. Jean-Yves LE BORGNE) organise le 4 octobre, à 10h, un colloque sur le thème "Est-il raisonnable d'avoir peur?" (au Sénat). M. LE BORGNE ouvrira les débats qui réuniront, notamment, MM. Philippe BILGER, avocat général près la cour d'appel de Paris, Alexandre VARAUT, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député européen, Denis SALAS, magistrat, enseignant à l'Ecole nationale de la magistrature, Mathieu DELAHOUSSE, journaliste au "Figaro", secrétaire général adjoint de l'Association de la presse judiciaire et le philosophe Joël ROMAN (renseignements EFB, direction de la formation continue, 63 rue de Charenton, Paris 75012, tél 01 43 43 78 37).

→ L'institut des sciences de la communication du CNRS fête cette année les 20 ans de la revue "Hermès", fondée et dirigée par M. Dominique WOLTON, directeur du laboratoire Information, communication et enjeux scientifiques du CNRS, directeur de l'Institut des sciences et de la communication. Pour célébrer cet anniversaire, un colloque est organisé le 4 octobre, à 9h30, au Sénat, autour de quatre tables-rondes ayant pour sujets "L'espace public/Communication politique", "Mondialisation/Diversité culturelle", "Les controverses scientifiques" et "Les industries de la connaissance". MM. Jacques LEGENDRE, sénateur (UMP) du Nord, secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, ancien ministre et Arnold MIGUS, directeur général du CNRS, ouvriront les débats qui réuniront ; , notamment, MM. Pierre ASSOULINE, écrivain et journaliste, Patrick BLOCHE, député (PS) de Paris et Olivier POIVRE d'ARVOR, directeur de Culturesfrance, ainsi que Mme Dominique VOYNET, sénateur (ratt.adm.PS) de la Seine-Saint-Denis ancien ministre (renseignements : direction de la communication du CNRS, 3, rue Michel Ange, 75794 Paris Cedex 16, Tél 01 44 96 46 35).

La
Correspondance de la Presse
Quotidien d'Information et de Documentation Professionnelles

**Toute la profession,
chaque matin sur votre
bureau**

Société Générale de presse
13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01
Téléphone 01 40 15 17 89 - Télécopie 01 40 15 17 15

LA VIE PRIVEE

Décès

- Le syndicaliste Yvon ROCTON, ancien dirigeant de la section FO de l'usine Sud-Aviation, à l'âge de 70 ans.
- A Tunis : M. Georges ADDA, ancien dirigeant du Parti communiste tunisien, à l'âge de 92 ans. M. Georges ADDA était notamment, le père de Serge ADDA (1948-2004) ancien président-directeur général de TV5Monde.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le chef de l'Etat, M. Nicolas SARKOZY, présidera aujourd'hui le Conseil des ministres puis la cérémonie du Scellement de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 portant modernisation des institutions de la V^{ème} République (à la Chancellerie). Il déjeunera ensuite avec M. Brian COWEN, Premier ministre irlandais. Le président de la République s'entretiendra également avec le Premier ministre néerlandais, M. Jan Peter BALKENENDE.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. François FILLON, participera aujourd'hui au Conseil des ministres.

A l'Assemblée nationale

- M. Bernard ACCOYER, président de l'Assemblée nationale, ouvrira aujourd'hui la session parlementaire ordinaire. Il assistera à la présentation de la nouvelle fresque de la station de métro "Assemblée nationale" créée à l'occasion des 50 ans de la V^{ème} République, M. ACCOYER assistera également à la cérémonie du Scellement de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 portant modernisation des institutions de la V^{ème} République.
- La commission des Lois entendra aujourd'hui à 11h30 M. Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales.

Dans les ministères

- M. Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, assistera aujourd'hui à la cérémonie du Scellement de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 portant modernisation des institutions de la République (à la Chancellerie). Il participera au "Global Nuclear Energy Partnership" (réunion ministérielle organisée par le Commissariat à l'Energie atomique à Paris).
- Mme Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, déjeunera aujourd'hui avec des parlementaires.
- Mme Rachida DATI, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, assistera aujourd'hui à la cérémonie du Scellement de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 portant modernisation des institutions de la République (à la Chancellerie).

- M. Xavier DARCOS, ministre de l'Education nationale, assistera aujourd'hui à la présentation du site de l'Institut géographique national Edugeo en présence de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.
- Mme Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, procédera aujourd'hui à la signature du protocole Etat-Hauts-de-Seine consacré au logement étudiant et visitera le campus de l'université de Paris X Nanterre. La ministre assistera également au lancement de la manifestation "Octobre rose" mois de sensibilisation au cancer du sein.
- Mme Christine ALBANEL, ministre de la Culture et de la Communication, assistera aujourd'hui à la cérémonie du Scellement de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 portant modernisation des institutions de la République (à la Chancellerie). La ministre déjeunera également avec des parlementaires.
- M. Jean-Pierre JOUYET, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, recevra aujourd'hui M. Franck BIANCHERI, ministre plénipotentiaire, conseiller du gouvernement pour les relations extérieures et les affaires économiques et financières internationales de la Principauté de Monaco. Le ministre se rendra également au Grand Palais pour l'inauguration du Centre d'accueil de la presse étrangère.
- M. Luc CHATEL, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, Porte-parole du gouvernement, assistera aujourd'hui à l'ouverture de la Journée des pôles de compétitivité (à Bercy) et recevra M. Yves CARCELLE, président-directeur général de Louis Vuitton.
- Mme Valérie LETARD, secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, s'entretiendra aujourd'hui avec Mme Laurence PARISOT, présidente du Medef.
- M. Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat chargé des Transports, recevra aujourd'hui MM. Christian VERNAUDON, président-directeur général d'Air-Tahiti et Pierre GRAFF, président-directeur général d'Aéroports de Paris.
- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, recevra aujourd'hui M. Erik SOLHEIM, ministre norvégien de l'Environnement et du Développement international.
- M. Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services, effectuera aujourd'hui un déplacement dans le Loiret et participera à une réunion de la commission Industrie recherche et énergie du Parlement européen (à Bercy).

LES CABINETS MINISTÉRIELS

Biographies exhaustives et organigrammes complets
imprimés sur feuilles mobiles réunies sous reliures amovibles constamment actualisées

UNE EDITION " LES BIOGRAPHIES . COM "

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LA VIE DANS LA CITE**Jusqu'au 3 octobre**

Strasbourg - Session d'automne de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Beaune - Journées parlementaires du Nouveau Centre.

Aujourd'huiElysée

10h - Conseil des ministres.

Assemblée nationale

Matin - Ouverture de la session parlementaire ordinaire.

- Nomination, éventuellement par scrutin, des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires.

Après-midi - Questions au gouvernement.

14h15 - Conférence des présidents.

Sénat

Après-midi

- Installation du bureau d'âge.

- Ouverture de la session ordinaire 2008-2009.

- Allocution du président d'âge.

- Scrutin à la tribune pour l'élection du président du Sénat.

- Fixation de la suite du calendrier de constitution du Sénat.

Les 1^{er} et 2 octobre

Deauville - Réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne.

Les 2 et 3 octobre

Antibes - Journées parlementaires de l'UMP.

Les 6 et 7 octobre

Paris (Assemblée nationale)

- Réunion des présidents des groupes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates de l'Union européenne.

Du 6 au 8 octobre

Evian - Conférence internationale "World Policy Conference".

LA VIE DANS LE MONDE**Jusqu'au 4 octobre**

Vienne - Conférence générale annuelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Aujourd'hui

Birmingham - Congrès du Parti conservateur britannique.

Le 2 octobre

Saint-Louis (Etats-Unis)

- Débat entre Mme Sarah PALIN et M. Joe BIDEN candidats à la vice-présidence des Etats-Unis.

Les 2 et 3 octobre

Luxembourg - Réunion des ministres européens des Affaires sociales.

Accra - Sommet annuel des pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Le 6 octobre

Luxembourg - Réunion de l'Eurogroupe.

Le 7 octobre

Luxembourg - Conseil "Economie-Finances" de l'Union européenne.

Les 8 et 9 octobre

Bruxelles - Session plénière du Parlement européen.

Les 9 et 10 octobre

Luxembourg - Conseil "Transports, Télécommunications et Energie" de l'Union européenne.

Les 13 et 14 octobre

Luxembourg - Conseil "Affaires générales et Relations extérieures" de l'Union européenne.

Le 14 octobre

Canada - Elections législatives.